



MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION



DIRECTION NATIONALE
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Magazine d'information sur l'Aménagement du Territoire au Mali

Magazine semestriel de la DNAT - N° 001 - Décembre 2025



**“Ensemble pour un développement équilibré
et harmonieux du Territoire National”**



Magazine d'information sur l'Aménagement du Territoire au Mali

Magazine semestriel de la DNAT - N° 001 - Décembre 2025

Sommaire

Editorial	P3
Mots du Directeur	P5
Présentation de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT)	P7
Dossier 1 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) : un instrument indispensable pour la construction de territoires durables	P9
Dossier 2 : Le SIGAT : une boussole numérique au service des territoires	P11
Dossier 3 : La formation et la communication : un moyen pour développer les compétences et renforcer la cohésion et l'image de nos territoires	P13
Dossier 4 : La Collecte des données en aménagement du territoire : une base factuelle pour des décisions éclairées	P15
Dossier 5 : Le suivi-évaluation des outils d'aménagement du territoire : une garantie pour la bonne gestion des ressources	P17
Participation de la DNAT aux activités des structures étatiques et non étatiques	P19
Actualités	P21
Grand entretien	P26
Les Contributions de la DNAT à l'international	P34
Connaissance des Notions	P37
Annonces	P38
Publicités	P39
La DNAT en Images	P42
Comité de rédaction	P43

À une époque où les déséquilibres territoriaux s'accroissent, où les métropoles concentrent richesses et emplois pendant que d'autres territoires souffrent de désindustrialisation, de déclin démographique ou d'isolement, **l'aménagement du territoire apparaît plus que jamais comme une nécessité stratégique.**

Pourquoi ?

Est-ce si important aujourd'hui ?

Parce que nous faisons face à des défis majeurs :

- **le changement climatique**, qui nous oblige à repenser la manière d'habiter les territoires;
- **l'urbanisation excessive**, qui met en tension les ressources et accentue les inégalités ;
- **la désertification rurale**, qui fragilise les équilibres sociaux et économiques ;
- **les fractures territoriales**, visibles dans l'accès aux soins, aux transports, à l'emploi ou au numérique.



L'aménagement du territoire est donc **un outil de justice spatiale**, mais aussi **un levier de compétitivité durable** et d'innovation.

Un projet de société à long terme

Aménager un territoire, ce n'est pas simplement poser des routes ou construire des bâtiments. C'est penser l'avenir, anticiper les besoins, impliquer les habitants, articuler les niveaux de décision, local, régional, national, voire sous régional.

C'est aussi faire des choix politiques :

- favoriser la ville compacte ou l'étalement ?
- préserver les terres agricoles ou construire des logements ?
- réhabiliter l'existant ou créer du neuf ?

L'aménagement du territoire n'est pas une affaire de techniciens seulement. C'est un projet collectif. Un projet qui engage notre façon d'habiter, de vivre ensemble, et de transmettre aux générations futures un espace plus équilibré et plus vivable.

Si l'aménagement du territoire est valorisé, il va permettre :

- de corriger les déséquilibres entre régions urbaines et rurales.
- d'éviter la concentration des richesses et des services dans les grandes villes au détriment des zones moins développées ;
- de faciliter l'implantation d'infrastructures (routes, zones industrielles, services publics), d'attirer les investissements ;
- de soutenir le développement local, l'emploi et la compétitivité des territoires ;
- d'encourager un usage rationnel des sols et la préservation des ressources naturelles ;
- de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser le développement durable (transport propre, énergies renouvelables, espaces verts...) ;
- de mieux planifier les logements, les transports, les équipements publics (écoles, hôpitaux...) ;
- de favoriser une meilleure qualité de vie pour les habitants (moins de pollution, accès facile aux services, cohérence des quartiers...) ;
- de prendre en compte les aléas naturels (inondations, séismes...) pour limiter les dégâts humains et matériels ;

- de renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques ;
 - d'intégrer les populations dans des projets communs et de favoriser leurs sentiments d'appartenance au pays ;
 - de renforcer l'égalité d'accès aux services et aux opportunités ;
 - d'éviter l'urbanisation anarchique et de favoriser une croissance urbaine planifiée ;
 - d'assurer le développement local, ...
- la mise en place d'un fonds d'aménagement du territoire ;
 - la dotation de toutes les Collectivités territoriales et de tous les secteurs clés de schémas d'aménagement du territoire ;
 - le renforcement du financement de la décentralisation à travers l'augmentation de la part des ressources publiques gérées par les collectivités

L'aménagement du territoire est donc un outil stratégique pour bâtir un pays plus juste, plus compétitif et plus durable. Il nécessite une vision à long terme, une concertation entre les acteurs publics et privés et une approche intégrée du développement.

L'aménagement du territoire revêt d'une importance capitale dans un pays aussi vaste comme le Mali environ 1 241 238 km², pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Sa réussite au Mali passe par :

- la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;

- territoriales ;
- l'offre continue de services et produits durables et de qualité aux populations ;
- l'appropriation individuelle et collective de la décentralisation comme principal levier de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités des structures en charge de l'aménagement du territoire, ...

Dr. Abdoulaye SANOGO
Chevalier de l'Ordre National



LES MOTS DU DIRECTEUR



Le Gouvernement du Mali en créant en 2000 une structure chargée des questions d'Aménagement du Territoire (Mission d'Aménagement du Territoire) dans un contexte de décentralisation, a manifesté sa volonté de promouvoir un développement équilibré et durable du territoire national.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement de la République du Mali a érigé en 2004 la Mission d'Aménagement du Territoire en service central dénommé Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT).

Toujours pour poursuivre la dynamique enclenchée, le Gouvernement s'est doté d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire en 2006 qui a été actualisée en 2016.

Cette Politique Nationale d'Aménagement du Territoire a pour vision de : « **Contribuer à la consolidation de l'unité nationale, aux solidarités intra et inter-régionales et à l'intégration régionale et sous régionale.** » et se fixe comme objectif général : « **Un développement équilibré du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement.** ».

Elle doit permettre au Mali de faire efficacement face aux défis suivants :

- le défi de la régionalisation, de la construction des territoires et de leur cohérence avec les secteurs ;
- le défi de la prospective, de l'anticipation et de la veille territoriale ;
- le défi de la transition démographique, de l'urbanisation et de la gestion foncière ;
- le défi du développement territorial cohérent, équilibré et durable ;
- le défi de l'intégration sous – régionale et régionale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, des actions importantes ont été

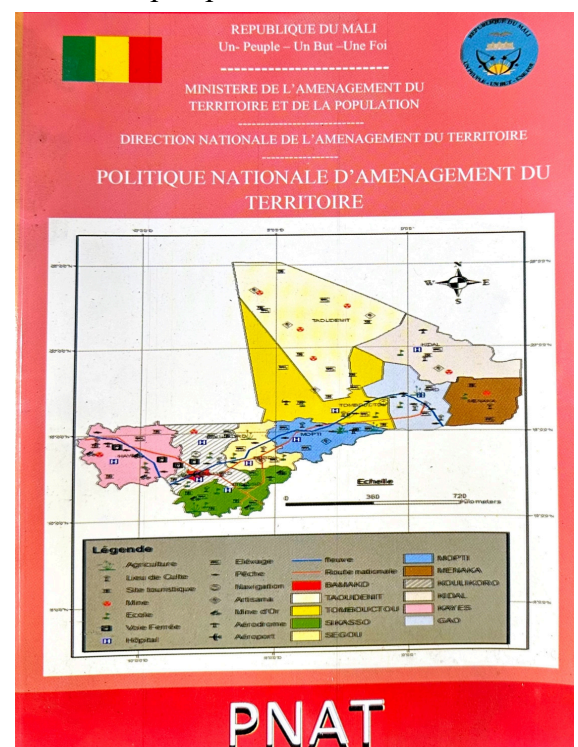
réalisées ou sont en cours de réalisation.

Il s'agit :

- de l'adoption de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire qui permet de définir le cadre législatif et réglementaire de l'Aménagement du Territoire ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- de la réalisation de l'étude sur le mécanisme de financement de l'Aménagement du Territoire ;
- de l'appui des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs outils de planification spatiale ;
- de la mise en place d'un Système d'Information Géographique ;
- de l'élaboration d'un Projet de Gestion Intégré des Territoires (PGIT) en vue de rendre le territoire national attractif et compétitif ;
- de la modification du statut de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire.

Ces actions doivent être poursuivies par :

- de la dotation de toutes nos collectivités d'outils de planification spatiale ;
- du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de ces outils ;
- de la veille prospective.



Pour rappel, le Schéma National d'Aménagement du Territoire a été approuvé en Conseil des Ministres par le Décret n°2022-0398/PT-RM du 11 juillet 2022 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Il est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, allant de 2022 à 2041. Le Schéma national d'Aménagement du Territoire du Mali est la référence consensuelle de spatialisation des investissements et de mise en cohérence des actions de développement sectorielles et territoriales.

Le Schéma national d'Aménagement du Territoire qui est le principal outil technique d'Aménagement du Territoire est opposable à l'Etat, aux Collectivités territoriales et aux tiers opérant sur le territoire national. Tous les autres outils de planification doivent être en cohérence avec lui et en cohérence entre eux.

Le SNAT a pour vision de : « **Faire émerger des territoires attractifs et compétitifs garantissant l'égalité d'accès des citoyens aux services fondamentaux de santé, d'éducation, d'emploi, sécurité et cela à travers des programmes de développement durable soutenus par un capital humain de qualité et d'infrastructures au service d'une économie inclusive et forte dans un environnement apaisé, tout en rompant avec des politiques à impact limité.** ».

Dans la réalisation de cette vision un accent particulier sera mis sur le marketing territorial, un outil de développement local qui se dit de toute stratégie marketing pensée pour promouvoir un territoire et le développer sur le plan économique. C'est un instrument de la planification spatiale qui peut être définie comme une volonté politique d'inscrire les actions (nationale, régionale et locale) dans un cadre de cohérence spatiale. Une volonté de mettre en œuvre un développement harmonieux de l'ensemble des régions, cercles ou communes, chaque collectivité territoriale selon ses spécificités. Sur ce plan, le constat n'est pas satisfaisant également. Très peu de villes en dehors de celles du triangle Bamako, Ségou Sikasso arrive à :

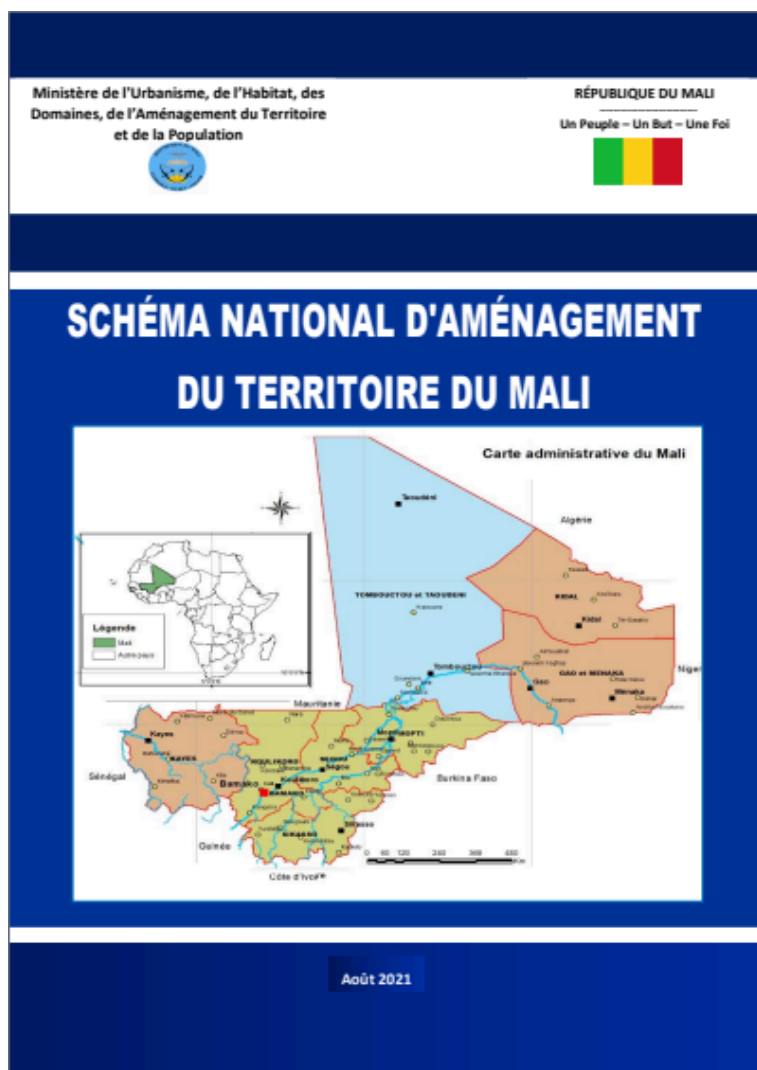
- attirer des visiteurs (tourisme) ;
- séduire des entreprises et investisseurs (développement économique) ;
- fidéliser ou attirer de nouveaux habitants ;
- améliorer l'image de leurs territoires ;
- renforcer l'identité locale et la cohésion sociale.

Ce marketing permet de répondre à deux enjeux majeurs : l'attractivité et la compétitivité.

Elles désignent la capacité d'un territoire (ville, région, pays) à attirer et retenir :

- des entreprises ;
- des investissements ;
- des talents (main-d'œuvre qualifiée, chercheurs, entrepreneurs) ;
- tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Dr. Abdoulaye SANOGO
Chevalier de l'Ordre National



PRESENTATION DE LA DNAT

CREATION

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) est un service public créé par Ordonnance N° 04-009/P-RM du 25 mars 2004, ratifiée par la Loi N°04-025 du 16 juillet 2004. Elle relève actuellement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP).

MISSION

Suivant l'Ordonnance N° 04-009/P-RM du 25 mars 2004, ratifiée par la Loi N° 04-025 du 16 juillet 2004, la DNAT a pour mission, l'élaboration et la mise en œuvre des éléments de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) et d'en assurer l'exécution.

A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- coordonner et harmoniser les Schémas d'Aménagement du Territoire aux niveaux national, régional et local ;
- définir au niveau national, en relation avec les autres acteurs, les grandes pôles d'activités propre à assurer le développement et les équilibres territoriaux sur les plans démographique, économique, et environnemental ;
- mettre en place et gérer un système d'information géographique sur l'aménagement du territoire.

ORGANISATION

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire est dirigée par un Directeur National nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire. Il est secondé et assisté par un Directeur National Adjoint nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire sur proposition du Directeur National de l'Aménagement du Territoire.

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire comprend :

En staff:

Le Bureau d'Accueil de Documentation et d'Informatique qui a pour missions de :

- assurer l'accueil des visiteurs et usagers de la direction et les orienter pour la prise en charge de leurs besoins spécifiques ;
- collecter, analyser et stocker les données thématiques sectorielles ;

- centraliser et gérer la documentation en matière d'aménagement du territoire ;
- constituer et mettre à jour des banques de données pour le service ;
- suivre le réseau informatique du service ;
- concevoir les applications informatiques du service.

Le Bureau Suivi-Evaluation a pour missions de :

- définir et mettre en place un dispositif de suivi-évaluation ;
- élaborer des outils de suivi-évaluation aux plans sectoriel et spatial ;
- assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire, des schémas régionaux et locaux d'aménagement du territoire ainsi que des schémas sectoriels et urbains ;
- appuyer des structures en charge de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des plans, programmes et projets de développement régional et local ;
- évaluer l'impact des actions de développement en matière d'aménagement du territoire ;
- assurer l'élaboration et la mise en œuvre des normes en matière d'aménagement du territoire.

En ligne trois (3) divisions :

La Division Politiques d'Aménagement du Territoire :

Elle est chargée de :

- préparer les éléments de politique en matière d'Aménagement du Territoire ;
- élaborer et suivre la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire sur la base de grands pôles d'activités propre à assurer le développement et les équilibre territoriaux sur les plans démographique, économique et environnemental ;
- appuyer, coordonner et superviser l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire aux niveaux

sectoriel, régional et local ;

- appuyer l'élaboration et la révision des schémas Directeurs d'Urbanisme de villes ;
- veiller à leur mise en œuvre et à leur harmonisation ;
- appuyer la révision périodique des schémas d'Aménagement du Territoire en collaboration avec les acteurs concernés ;
- effectuer toutes les études spécifiques rentrant dans la problématique de l'aménagement du territoire.

La Division Politiques d'Aménagement du Territoire comprend deux (2) sections :

- Section Législation et Réglementation ;
- Section Politique Sectorielle et Spatiale.

La Division Cartographie a pour missions de :

- mettre en place et gérer un Système d'Information Géographique sur l'Aménagement du Territoire ;
- concevoir, en rapport avec les services compétents, les cartes thématiques et de synthèse en matière d'Aménagement du Territoire ;
- vulgariser l'outil cartographique au profit des structures et institutions impliquées dans l'aménagement du territoire ;
- alimenter et gérer la cartographie thématique ;

La Division Cartographie comprend deux sections :

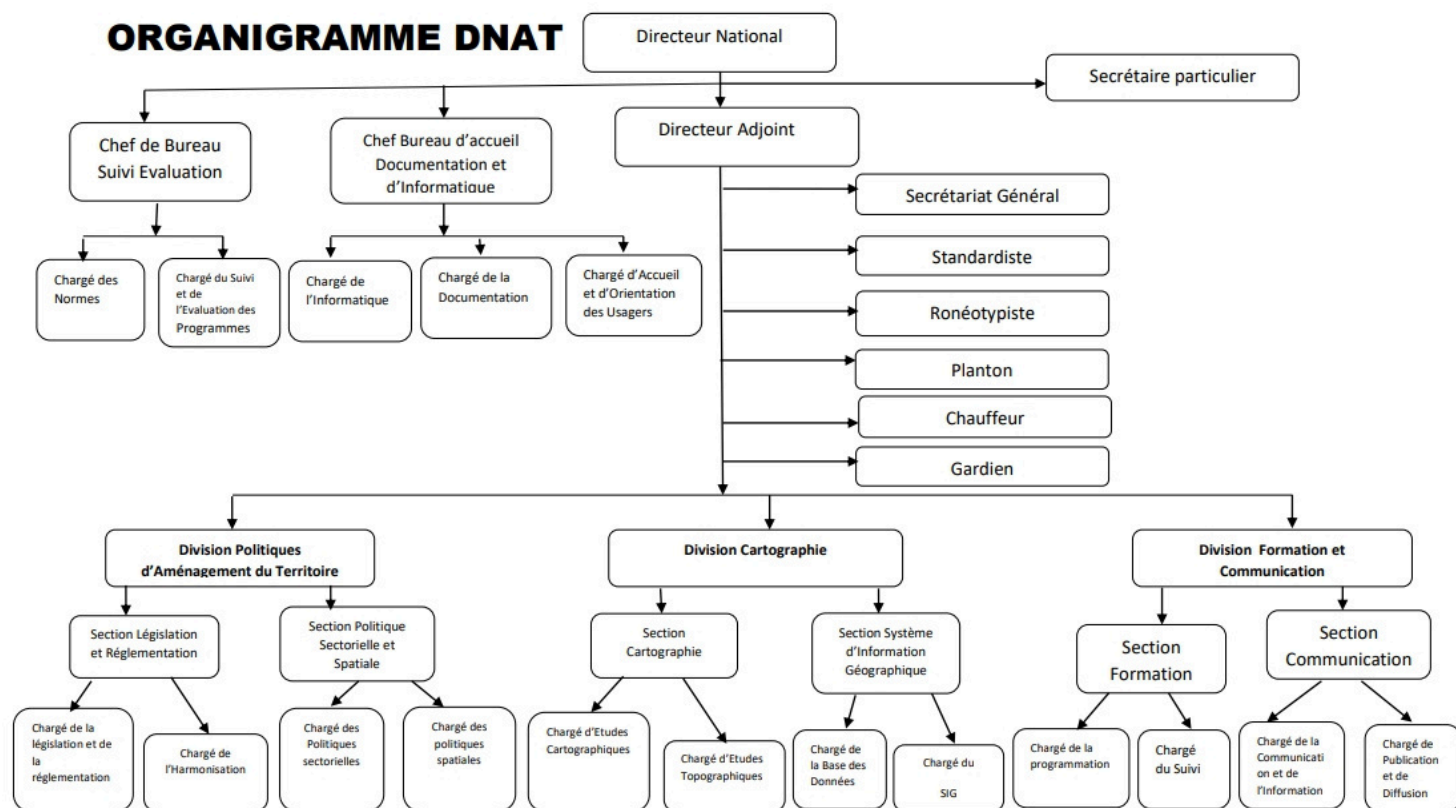
- Section Cartographie ;
- Section Système d'Information Géographique.

La Division Formation et Communication a pour missions de :

- identifier les besoins en formation des acteurs et les moyens de communication de la structure dans le domaine de l'aménagement du territoire ;
- élaborer et mettre en œuvre le plan de formation et de communication ;
- suivre et évaluer l'impact de la formation et de la communication en rapport avec le bureau Suivi-évaluation ;
- publier et diffuser des documents relatifs à l'aménagement du territoire.

Cette division comprend ainsi deux sections à savoir :

- Section Formation ;
- Section Communication.



Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) : un instrument indispensable pour la construction de territoires durables

L'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un enjeu national. C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali s'est doté d'un SNAT en 2022 qui permet à notre pays de se préparer à affronter dans son organisation territoriale les grandes échéances de demain. Le monde autour de nous continue de changer.

L'émergence de nouveaux acteurs économiques, le nouveau contexte énergétique, le rôle toujours croissant des nouvelles technologies, l'insécurité mondiale, l'enjeu des nouvelles émigrations sub-sahariennes, sont autant de défis auxquels nous devons nous adapter.

Cette adaptation repose notamment pour notre pays par la prise en compte de plusieurs exigences.

La première doit être de répondre aux déséquilibres de localisation de la population et des activités dans le territoire.

Ces déséquilibres sont à la fois coûteux pour la collectivité nationale et source de tensions pour nos ressources naturelles. Il ne s'agit pas en cela d'opposer les territoires les uns aux autres mais d'assurer leur développement de manière harmonieuse en proportion de la charge que les milieux naturels de ces territoires pourront supporter sans se dégrader ou se détruire.

La seconde exigence est celle de la mise en attractivité de nos territoires. Dans une économie toujours plus internationale et ouverte, le maintien d'une croissance forte pour notre pays passe par la poursuite de la modernisation de notre économie. Il s'agira de renforcer l'attractivité du territoire national à travers la réalisation des équipements et la disponibilité des services. Le dynamisme économique et la création d'emplois sont au cœur des préoccupations.

La stratégie à mettre en œuvre s'appuiera sur l'amélioration et la diversification de l'offre infrastructurelle, sur le développement des capacités scientifiques et technologiques et de l'innovation, tout en assurant le développement des atouts du territoire. Plusieurs actions sont ainsi à mener : aménagement de zones économiques et technologiques pour accueillir des entreprises, modernisation des réseaux de transports, réalisation des plates-formes logistiques et de services et offre d'un cadre de vie de qualité.

La troisième exigence est celle de la préservation et de la valorisation du capital naturel et culturel de notre pays. La

croissance ne peut désormais être que durable.

Nous sommes dépositaires de l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Or, les ressources naturelles sont rares et la contrainte des risques majeurs continue de peser sur notre pays. Il nous appartient donc de bâtir un Mali durable et de porter en conséquence une attention permanente au rapport entre développement et charge environnementale. C'est à travers cette préoccupation majeure que nous assurerons au mieux la pérennisation de ce capital naturel et culturel afin de le transmettre aux générations futures et de ne pas compromettre leurs capacités à en bénéficier.

Le SNAT et ses fonctions

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est un ensemble documentaire composé d'énoncés littéraux et d'expressions graphiques présentant les orientations, les objectifs et les résultats attendus d'une vision de développement spatial, physique et environnementale basée sur les options politiques, les ressources naturelles disponibles, la dynamique sociale ainsi que le patrimoine environnemental, artistique et culturel.

Le SNAT est le principal outil technique de l'aménagement du territoire. A cet effet, tous les autres outils doivent être en cohérence avec lui. Il est surtout un document prospectif qui exprime la vision d'aménagement et de développement du territoire nationale.

Il a pour fonctions, entre autres :

- d'être stimulateur de l'absorption des investissements et un outil de rationalisation des dépenses publique et privée ;
- d'établir les principes régissant la localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs d'intérêt national ;
- d'énoncer les principes appliqués par l'Etat en matière de logement, d'implantation des administrations et de localisation des

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) : un instrument indispensable pour la construction de territoires durables

investissements publics et privés ;

- et de déterminer la matière dont les politiques socio-économiques concourent à la réalisation des orientations et principes régissant la localisation des infrastructures, équipements et services collectifs d'intérêt national.

Le schéma national joue un rôle central dans la planification et l'aménagement du territoire. Il constitue le cadre de référence stratégique à l'échelle du pays.

L'élaboration et l'adoption du tout premier SNAT du

Mali

Au regard du rôle primordial du SNAT pour un développement durable et inclusif, les plus hautes autorités du Mali, avec le concours de la BAD (Banque Africaine de Développement) ont lancé en 2018 le processus d'élaboration du tout premier Schéma National d'Aménagement du Territoire du Mali.

Le processus d'élaboration du SNAT a connu une approche participative et itérative. Il a permis de faire un diagnostic territorial complet du pays, d'élaborer des scénarios pour l'avenir du Mali et de construire une stratégie nationale d'aménagement et de développement. Ce processus a abouti à l'adoption, en 2022, du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Mali par Décret N°00398/PT-RM du 11 juillet 2022 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Le cadre stratégique du SNAT

Le cadre stratégique du SNAT est construit autour d'une vision, des orientations stratégiques et des objectifs globaux.

Le SNAT a ainsi pour vision d'ici 2041 de « **Faire émerger des territoires attractifs et compétitifs garantissant l'égalité d'accès des citoyens aux services fondamentaux de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité et cela à travers des programmes de développement durable soutenus par un capital humain de qualité et d'infrastructures au service d'une économie inclusive et forte dans un environnement apaisé, tout en rompant avec des politiques à impact limité.** »

Afin de réaliser cette vision à l'horizon 2041, il a été défini quatre (04) orientations stratégiques et onze (11) objectifs

globaux, qui sont :

Orientation stratégique 1 : faire de la territorialisation des politiques publiques le cœur de la stratégie d'aménagement du territoire :

- **Objectif global 1** : promouvoir le développement territorial avec une décentralisation plus affirmée, en faisant de la région, le pivot de la cohérence territoriale, par la contractualisation ;

- **Objectif global 2** : positionner l'État comme un stratège, garant de l'équité territoriale ;

- **Objectif global 3** : Promouvoir la coopération inter-collectivité et interterritoriale, les organes populaires de contrôle et de participation citoyens et l'équité de genre.

Orientation stratégique 2 : assurer un maillage territorial capable de soutenir les pôles de développement – assurer équipements et infrastructures partout :

- **Objectif global 4** : promouvoir un maillage territorial optimal en infrastructures et équipements d'intérêt national et local, pour créer les conditions de développement des secteurs et des filières économiques ;

- **Objectif global 5** : faire émerger un réseau urbain multipolaire capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires, avec la promotion des alliances villes-campagnes.

Orientation stratégique 3 : promouvoir la modernisation et la compétitivité de l'économie – organiser :

- **Objectif global 6** : accompagner les stratégies de spécialisation et de développement des filières agricoles ;

- **Objectif global 7** : créer des conditions pour impulser des pôles de développement et favoriser une meilleure localisation des activités et des emplois ;

- **Objectif global 8** : soutenir le positionnement sous-régional du Mali par le renforcement de ses pôles de compétitivité ;

Orientation stratégique 4 : préserver les ressources

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) : un instrument indispensable pour la construction de territoires durables

naturelles, valoriser le capital humain :

- **Objectif global 9** : promouvoir des stratégies plaçant la biodiversité au cœur des activités humaines ;
- **Objectif global 10** : lutter contre la désertification et les effets du changement climatique ;
- **Objectif global 11** : promouvoir un développement territorial durable.

Des instruments de mise en œuvre du SNAT

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente, permettant d'atteindre les objectifs globaux, le SNAT a également prévu un certain nombre d'instrument. Il s'agit :

- d'un dispositif institutionnel de pilotage comprenant entre autres un comité national de pilotage et un comité technique de suivi afin d'assurer une coordination efficace et suivi rapproché de la mise en œuvre du SNAT ;
- d'un dispositif financier, qui recommande la création d'un Fonds national d'aménagement du territoire pour garantir la mise en œuvre des projets structurants ;
- et d'un programme prioritaire d'investissement, qui constitue outil de planification opérationnelle du SNAT, permettant ainsi l'identification des projets structurants et la programmation de leur mise en œuvre.

Les difficultés et les perspectives liées à la mise en œuvre du SNAT

La mise en œuvre du SNAT connaît des difficultés liées notamment à :

- l'insuffisance de ressources financières ;
- l'insuffisance des moyens matériel et humain de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- la difficulté pour les acteurs territoriaux, notamment les Collectivités territoriales, à porter la mission d'aménagement du territoire.

En perspectives (courant 2026), il s'agira essentiellement :

- d'imprimer et de disséminer le document du SNAT ;
- d'élaborer le programme prioritaire d'investissement ;
- et d'opérationnaliser les organes de pilotage et de suivi du SNAT.

Le SNAT est l'acte par lequel l'Etat affiche sa politique

d'aménagement du territoire qu'il entend mener pour les 20 ans à venir. Il signifie de manière forte que nous n'entendons pas abandonner notre territoire à la fatalité.

Le schéma national d'aménagement du territoire forme ainsi pour notre pays une ambition à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. Il rompt avec les pratiques antérieures de planification trop centralisées et souvent trop rigides. Sa conception repose au contraire sur un constat partagé de la situation de notre territoire et sur des concertations aussi larges que possibles.

A partir de scénarios méthodologiques et démonstratifs, il définit de manière précise et pragmatique ce que seront les orientations fondamentales de l'Etat pour les vingt prochaines années : concilier harmonieusement les deux impératifs de l'aménagement du territoire c'est-à-dire le rétablissement d'un équilibre durable entre les grandes composantes de notre territoire et l'adaptation de notre territoire aux exigences de l'économie moderne.

Le schéma national d'aménagement du territoire n'est pas seulement un document d'orientation fixant des grands principes. Car les propositions qu'il contient doivent être concrétisées sur le terrain.



M. Bakary SOGORE: Chef Division Politique d'Aménagement du Territoire

Le SIGAT : une boussole numérique au service des territoires

Véritable colonne vertébrale de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT), le Système d'Information Géographique de l'Aménagement du Territoire (SIGAT) transforme la donnée brute en vision stratégique. Entre technologie de pointe et aide à la décision, découvrez comment cet outil redessine la planification de demain.

Le SIG : bien plus qu'une simple carte

Un Système d'Information Géographique (SIG) ne se contente pas de dessiner des cartes. C'est un écosystème puissant conçu pour recueillir, analyser et présenter des données spatiales complexes. En centralisant des informations variées (coordonnées GPS, adresses, altitudes, indicateurs sociaux etc), le SIG crée un langage commun tout en permettant de croiser des données qui semblaient autrefois isolées pour offrir une lecture précise et multidimensionnelle de notre environnement.

Qu'il s'agisse de gérer des infrastructures, de protéger l'environnement ou d'optimiser la logistique et les télécommunications, le SIG s'impose comme l'outil indispensable de l'ingénierie moderne.

Le SIGAT permet de visualiser, gérer et analyser des données pour identifier des modèles, des tendances, et soutenir des stratégies dans divers secteurs. Grâce au SIG, les acteurs visualisent et traitent les informations présentes sur un territoire donné pour des applications larges, allant de la cartographie de l'espace jusqu'à des besoins d'analyse plus complexes (la simulation d'un épisode de crue par exemple).

Les travaux du SIGAT soutiennent les politiques de développement et d'aménagement du territoire dans la perception de leur fonction territoriale de coordination, de développement et de régulation ainsi que dans la définition d'un cadre de référence pour le développement territorial. Ce faisant, le SIGAT guide les acteurs dans leur prise de décisions en permettant, à terme, une meilleure compréhension de la diversité régionale.

En ce sens, le SIGAT constitue un outil de développement et d'aménagement du territoire indispensable en vue de la mise en œuvre des missions assignées à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire, à savoir l'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

L'évolution du SIGAT : l'expérience au profit de l'innovation

La genèse du SIGAT (Système d'Information Géographique de l'Aménagement du Territoire) remonte à une dizaine d'années. Après une première version lancée en 2017, la DNAT a su tirer les enseignements de cette phase pilote pour franchir un nouveau cap.

Aujourd'hui, le projet a fait peau neuve. En intégrant des technologies plus modernes et en couvrant l'intégralité des secteurs de l'aménagement du territoire, le nouveau SIGAT répond aux ambitions actuelles de développement.

Sa mission ?

Offrir une connaissance fine et fiable du territoire à tous les acteurs : structures techniques, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, organisation non gouvernementale et secteur privé.



Mme. Alimata SAMAKE : Chef Division Cartographie

Le SIGAT : une plateforme interactive pour piloter le développement des territoires

Le cœur du SIGAT bat grâce à une alimentation constante en données de terrain, collectées par la DNAT ou transmises par les Cellules de Planification et de Statistiques (CPS). Désormais accessible via le Web, la plateforme offre une interface intuitive où les données sont structurées comme suit :

- **Indicateurs clés** : Santé, Éducation, Démographie, Environnement et Assainissement, Agriculture, Mines, Énergie, Urbanisation, Transports et Télécommunication... les thématiques essentielles sont à portée de clic.

Le SIGAT : une boussole numérique au service des territoires

- **Analyse comparative** : Les utilisateurs peuvent confronter les données de différents territoires pour identifier les déséquilibres et les besoins prioritaires.
- **Suivi temporel** : Il est désormais possible de mesurer l'impact des politiques publiques en observant l'évolution d'un indicateur sur plusieurs années.
- **Visualisation spatiale & Stratégie** : La spatialisation permet d'identifier avec précision les sites d'implantation des futurs équipements. Elle rend visibles les effets des décisions stratégiques à travers des cartes de zonage et d'occupation du sol.
- **Intégration verticale** : Chaque information est hiérarchisée selon son ressort administratif pour une lecture cohérente à chaque échelon de l'État.

L'ambition ne s'arrête pas là. Pour automatiser l'insertion des données, le SIGAT sera prochainement connecté aux systèmes d'information des autres secteurs et des collectivités territoriales.

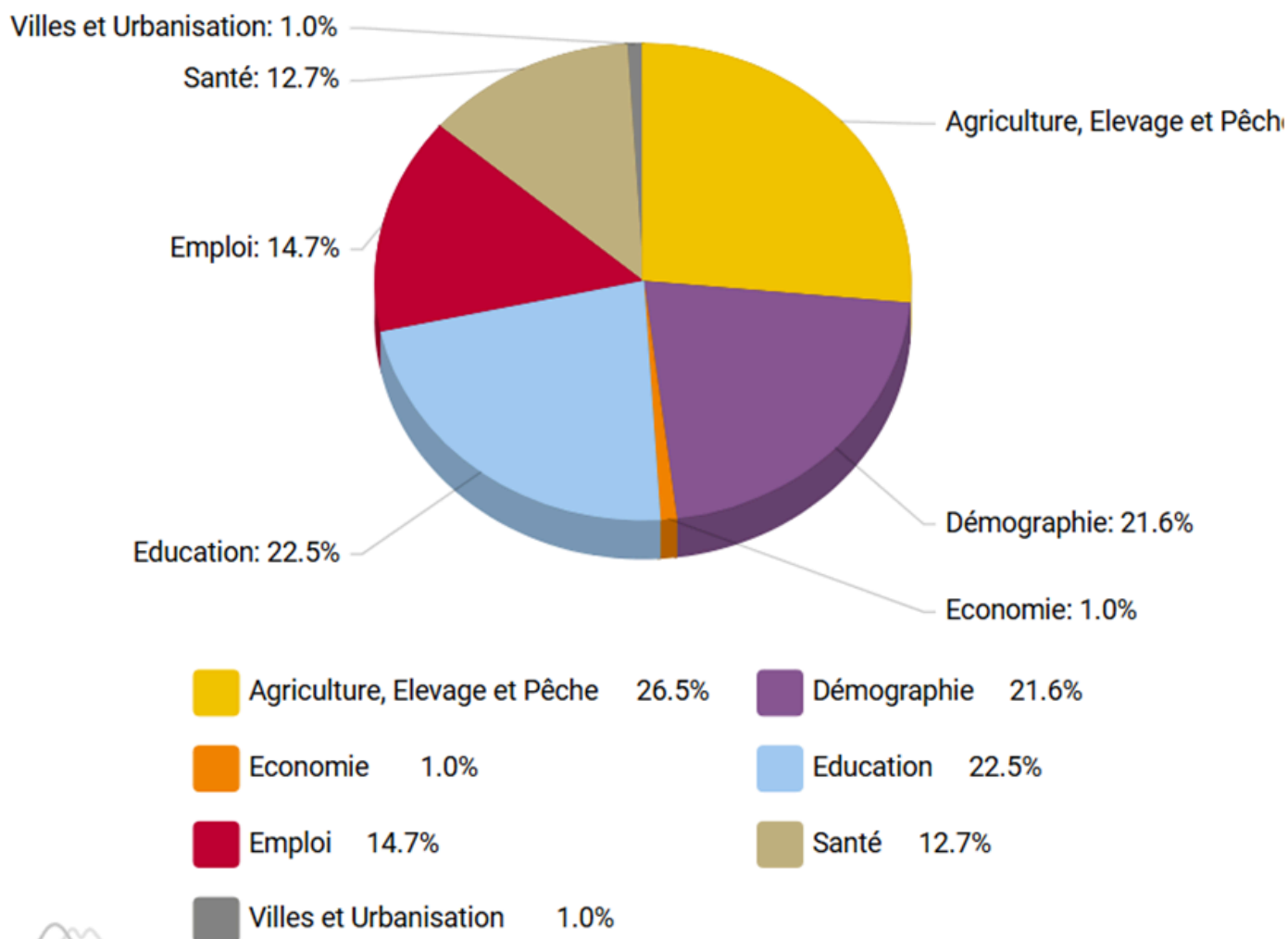
Annnonce majeure : une version mobile sera officiellement déployée courant 2026, permettant aux acteurs de terrain d'accéder à cette intelligence géographique en temps réel.

En transformant l'information en action, le SIGAT s'affirme comme le socle d'un aménagement du territoire plus cohérent, efficace et tourné vers l'avenir.

Le SIGAT est accessible à l'adresse suivante : <https://sigat.dnat.gouv.ml/>

Horizon 2026 : vers une hyper-connectivité

Nombre d'indicateurs par domaine



DOSSIER 3

La formation et la communication : un moyen pour développer les compétences et renforcer la cohésion et l'image de nos territoires



Mme. Bamby I TOURE : Chef Division Formation et Communication

Le renforcement des capacités, la précision des décisions, la cohérence des conseils et des actions sur le terrain ainsi que la clarté des échanges entre les différents acteurs du développement nécessitent, pour une synergie opérationnelle, la conception et la mise en œuvre d'un **plan de formation et de communication** prenant en compte l'ensemble des aspects sectoriels et spatiaux de l'aménagement du territoire et ses enjeux.

Le dernier plan de formation et de communication de la DNAT remonte à 2017, près d'une décennie plus tard les besoins et les réalités ne sont plus les mêmes.

Afin de rester au fait des nouvelles tendances et orientations, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire à travers la Division Formation et Communication dévoile sa nouvelle feuille de route stratégique. Articulé autour d'un plan de formation ambitieux et d'une stratégie de communication modernisée, ce plan vise à renforcer l'expertise interne tout en consolidant l'image de la structure sur un marché en pleine mutation.

Le plan de formation ou le plan de développement des compétences est le cadre qui permet à une structure de définir sa politique de formation. Il constitue le point de départ du développement des compétences des collaborateurs ou autres acteurs impliqués dans l'atteinte des objectifs d'une entité. Il englobe l'ensemble des actions et initiatives visant à développer les savoir-faire, savoir-être et les connaissances des employés ou partenaires.

Le Plan de Formation a été élaboré après la collecte des besoins de formation du personnel et l'identification de ceux

des autres acteurs, à travers des rencontres avec les structures impliquées dans le processus de l'aménagement du territoire. Il vise particulièrement à renforcer les capacités des cadres de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et celles des autres acteurs impliqués dans les activités d'Aménagement du Territoire en vue de leur participation efficace au processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des outils d'aménagement du territoire et autres politiques.

La formation continue étant une condition sine qua non de l'amélioration des performances de toute organisation, les autorités nationales sont animées du souci de sa pérennisation et considèrent qu'un plan de formation continue et de perfectionnement de tous les acteurs, participe à la stratégie du Gouvernement de modernisation effective de l'administration malienne.

Le plan de formation doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématique. Le suivi se fait principalement pendant et après la formation en vue de s'assurer de l'usage qu'on fait de la formation reçue et du comportement des formés après la formation. L'évaluation quant à elle, se fait avant, pendant, et après la formation.

Le plan de communication a pour objectif global d'informer au mieux l'ensemble des acteurs sur les enjeux de l'aménagement du territoire et partager avec eux les résultats des travaux. De façon spécifiques il servira à Présenter la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire au plan structurel et institutionnel, Amener les différents acteurs du développement à mieux connaître l'importance de l'Aménagement du Territoire dans l'équilibre du développement des espaces, faire le Suivi et l'évaluation du plan de communication.

Le plan de communication permet d'identifier les acteurs impliqués dans les activités d'aménagement du territoire et les différents moyens dont peut disposer la DNAT pour mieux partager ses enjeux. Il définit la communication interne au sein de la

La formation et la communication : un moyen pour développer les compétences et renforcer la cohésion et l'image de nos territoires

Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire d'une part, d'autre part entre elle et les autres entités (MUHDATP, Services techniques, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé, Université et institut, partenaires techniques et financiers).

Parmi les activités planifiées et exécutées en 2025 nous pouvons citer l'organisation de deux (2) conférences débats à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG) et à l'Institut Universitaire pour le Développement Territorial (IUDT) portant respectivement sur les thématiques suivantes (L'importance et les enjeux de l'Aménagement du Territoire au Mali et Le rôle de l'aménagement du territoire dans la promotion du développement local au Mali). Nous pouvons également citer la réalisation d'un magazine vidéo sur le marketing territorial de la région de Kayes et le renforcement de capacités des élus des Collectivités Territoriales et de certains cadres des Services Techniques locaux des cercles de Koulikoro sur la méthodologie d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement du Territoire.



Dans la mise en œuvre de ce plan, l'accent sera mis sur :

- la valorisation de l'image de nos territoires : Mettre en avant l'identité et les spécificités (gastronomie, culture, nature, innovation) ;
- l'attractivité : Attirer des résidents, touristes, étudiants, entreprises et investisseurs ;
- la création d'une marque territoire : Utiliser des slogans, logos, et des campagnes de communication cohérentes ;
- la fédération des acteurs : Mobiliser les entreprises, institutions et habitants autour d'un projet commun ;
- l'innovation : Parfois avec des actions spécifiques, comme la promotion des nouvelles technologie de communication.

Il sera également question de partager largement le contenu du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et ses outils d'opération.

En conclusion la bonne mise en œuvre du plan de formation et de communication 2025-2027 est gage d'une ressource humaine de qualité et de vulgarisation de l'Aménagement du Territoire.

La Collecte des données en aménagement du territoire : une base factuelle pour des décisions éclairées

La collecte de données est **cruciale en aménagement du territoire** car elle fournit la base factuelle pour des **décisions éclairées**, permettant de comprendre les besoins réels, d'évaluer l'état du territoire national, de planifier des interventions efficaces (réseaux, infrastructures, risques), et de piloter les politiques publiques.

Elle passe par des méthodes variées (SIG, enquêtes terrain, ateliers participatifs) et combine données quantitatives et qualitatives pour une vision complète et une meilleure gestion des ressources et services.

La connaissance de l'état des infrastructures et des équipements sur tout le territoire national à travers la collecte de données sur l'Aménagement du territoire fait partie des activités inscrites dans le plan d'actions de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT).

La réalisation courante de cette activité permet à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) de faire la cartographie de la répartition spatiale des infrastructures et équipements à travers le territoire national et d'en suivre leur évolution.

Les opérations de collecte de données qui alimentent la base de données sur l'aménagement du territoire offrent au Mali, une base solide pour la détermination des priorités d'investissement et la réduction des disparités entre les collectivités territoriales en matière d'infrastructures et équipements.

Elle fournit les informations nécessaires au Gouvernement du Mali pour la prise de décision objective visant à améliorer l'accès aux infrastructures et équipements publics et collectifs sur le territoire national.

La collecte des données est importante dans la répartition adéquate de la population, des activités économiques et des équipements et infrastructures.

Ainsi la DNAT, à travers l'axe stratégique n° 11 de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire à savoir : l'amélioration de la connaissance, du suivi des territoires et la surveillance continue de l'espace national, prône un plaidoyer pour renforcer les structures de production statistiques.

Pour constituer une base de données solide sur l'aménagement du territoire, la DNAT organise chaque année des opérations de collecte de données et de

géoréférencement des infrastructures et équipements sur le territoire national.

A la suite de ces opérations, il a été constaté que le déficit en infrastructures et équipements est très prononcé malgré les efforts déployés.

A titre d'illustration, il faudrait noter que le maillage territorial national souffre de plusieurs contraintes et d'inégalités qui freinent le développement. En effet, les villes dynamiques qui sont peu nombreuses, se limitent aux chefs-lieux de régions. La faible articulation entre l'armature urbaine et le milieu rural, du fait de l'inexistence ou du mauvais état des infrastructures de communication, ne favorise pas l'intensification des relations entre les villes et les campagnes.

L'analyse de la répartition spatiale des unités industrielles en activité met en évidence un déséquilibre entre les régions. 52,68% des unités industrielles sont installées dans le District de Bamako.

Koulikoro, qui constitue une zone d'extension de Bamako, est la deuxième région industrielle du pays avec un taux de 15,56%. La Région de Sikasso suit avec 15,29% des industries essentiellement en lien avec le coton.

La population du Mali estimée à 22 395 489 habitants (RGPH5 2022) est inégalement répartie. La densité globale de la population est de 18 habitants au km². Elle varie entre 25 et 1 habitants au km² respectivement dans les régions du sud et du nord. Plus de 70% du territoire (régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, Taoudéni) abrite moins de 10% de la population environ, tandis que la zone comprise dans le « triangle » formé par les anciennes régions de Ségou-Bamako-Sikasso qui représente actuellement moins de 18% du territoire abrite près de 70% de la population totale.

Au plan de la répartition géographique, on constate la forte concentration des structures sanitaires publiques dans les régions de Sikasso, de Koulikoro et de Mopti.

La Collecte des données en aménagement du territoire : une base factuelle pour des décisions éclairées

Au niveau du District de Bamako, la faible dotation en structures de santé de première référence est manifeste, même si elle renferme le plus important effectif de cliniques et de cabinets médicaux. Cette situation devrait, dès lors, avoir un effet sur la place de la santé dans la structure des dépenses des ménages du District de Bamako.

La répartition spatiale des CSCOM par région montre une forte concentration au niveau de Kayes, de Koulikoro, de Sikasso, de Ségou et, dans une moindre mesure, de Mopti qui renferment 84% des CSCOM du pays. L'importance démographique de ces cinq régions (79% de la population totale du pays) peut expliquer cet état de fait.

Pour le secteur de l'éducation, à l'exception de quelques localités, la présence d'écoles du Fondamental premier cycle est satisfaisante.

Pour les autres ordres de l'enseignement (secondaire et universitaire), la situation n'est pas satisfaisante. Le maillage territorial n'est pas bien assuré à ce niveau.

La répartition inégale des populations ainsi que des activités économiques constituent aussi une contrainte pour le développement équilibré du pays et particulièrement pour les stratégies visant la répartition équilibrée des infrastructures et équipements sur le territoire national.

Il est évident que les infrastructures et équipements répertoriés sur un territoire sont des indicateurs significatifs sur le mode de vie de la population et même de la structure de ce territoire.

Les données collectées permettent également d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement économique, social et environnemental ainsi que de disposer d'une cartographie à jour du Mali sur l'état de l'aménagement du territoire.

Les opérations de collecte de données au niveau de la DNAT sont aussi inscrites dans le plan d'action du Schéma Directeur de la Statistique.

L'atteinte des objectifs dudit schéma dépendra sans doute de l'allocation des ressources nécessaires à la collecte des données, au suivi, au renforcement des acquis et à l'implication objective d'autres acteurs dans la mise en œuvre du SDS.

Les ressources humaines étant disponibles à la DNAT, la disponibilité des équipements et du financement de cette

structure est à renforcer pour l'amélioration de la production statistique au Mali, conformément à l'axe 3 du SDS.

La DNAT contribue beaucoup dans la production de données statistiques à travers les diagnostics territoriaux, la collecte des données sectorielles et autres.

La mission de collecte de données thématiques sectorielles est régulièrement organisée par la DNAT sous la coordination du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP).

Au cours des missions de collecte, les chefs des services communaux, locaux et régionaux prennent part à presque toutes les étapes du processus.

Pour relever les défis et procéder à une répartition équilibrée des infrastructures et des équipements sur le territoire national, il y a lieu :

- de renforcer le financement destiné à la connaissance et au suivi des infrastructures et équipements sur l'étendue du territoire national ;
- de planifier les investissements en prenant en compte les besoins exprimés par les populations.

Les opérations de collecte de données sont des opportunités pour la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire de disposer des données dans tous les secteurs. Toute chose qui va contribuer à l'alimentation de la base de données sur l'aménagement du territoire, outil indispensable pour le suivi des dynamiques territoriale et la conduite des actions de développement.



M. Djibril M'BODJ : Chef Bureau d'Accueil, de Documentation et d'Informatique

Le suivi-évaluation des outils d'aménagement du territoire : une garantie pour la bonne gestion des ressources

Le suivi et l'évaluation des outils d'aménagement du territoire sont cruciaux pour vérifier l'efficacité des politiques, orienter les décisions, et s'assurer que les plans (schémas nationaux, régionaux, locaux et communaux) atteignent leurs objectifs, impliquant la collecte de données, l'utilisation d'indicateurs spécifiques (pertinence, faisabilité, impacts) et l'implication des parties prenantes pour des ajustements continus.

Des cadres comme celui du Mali (Bureau Suivi-Evaluation de la DNAT, et le Guide méthodologique de suivi-évaluation des schémas) illustrent cette démarche pour une mise en œuvre rationnelle et participative.

En plus de ces cadres, il existe des comités de suivi des outils d'aménagement du territoire. Il s'agit du : En plus de ces cadres, il existe des comités de suivi des outils d'aménagement du territoire. Il s'agit du :

- Conseil national de l'Aménagement du Territoire (CNAT) ;
- Comité national de suivi de la PNAT (CNSP) ;
- Comité national d'Évaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (CNET/SDU/PUS) ;
- Comité technique de suivi de la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (CTS-SNAT).

Le suivi-évaluation permet :

- d'orienter l'action, de vérifier la direction et de réorienter les projets ;
- de tirer des leçons pour améliorer les projets futurs (pertinence, cohérence) ;
- d'assurer le suivi des actions et leur impact.

Le Conseil national de l'Aménagement du Territoire est chargé d'émettre des avis et des suggestions sur les orientations et les conditions de mise en œuvre de la Politique nationale d'Aménagement du Territoire par l'Etat et les Collectivités territoriales. Il émet également des avis à la demande du Gouvernement sur les projets de textes législatifs ou réglementaires majeurs relatifs à l'aménagement et au développement durable du territoire.

S'agissant du Comité de Suivi du Plan d'actions de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, il a pour mission :

- de collecter les informations sur la mise en œuvre des actions programmées dans le Plan d'actions de la PNAT;

- de renseigner les indicateurs contenus dans le Plan d'actions de la PNAT,
- de formuler des recommandations tendant à améliorer la collecte des données et la mise en œuvre du Plan d'actions de la PNAT,
- de fournir au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population un rapport annuel de mise en œuvre du Plan d'actions de la PNAT.

En ce qui concerne le Comité National d'Évaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (CNET-SDU/PUS), il a pour mission :

- d'analyser et de donner un avis motivé sur les Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS) avant leur adoption ou approbation ;
- d'évaluer les Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) approuvés en Conseil des Ministres ;
- de contribuer à la relecture des textes relatifs à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS).

Enfin, le Comité technique de suivi de la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire a pour attributions :

- d'élaborer les rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre du SNAT ;
- de participer à l'identification des projets et programmes de mise en œuvre du SNAT avec les ministères sectoriels ;
- d'assurer le suivi sur le terrain des projets/programmes retenus pour la mise en œuvre du SNAT;
- d'élaborer les outils techniques de suivi-évaluation des activités de mise en œuvre du SNAT;
- d'orienter et de coordonner les activités de suivi-évaluation externe du SNAT ;
- d'adopter des stratégies de mise en œuvre du SNAT ;
- de valider les Programmes et projets de mise en œuvre du SNAT ;
- de valider pour le compte du Conseil National

Le suivi-évaluation des outils d'aménagement du territoire : une garantie pour la bonne gestion des ressources

de l'Aménagement du Territoire, les Schémas d'Aménagement du Territoire sur proposition de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;

- de valider les schémas sectoriels ;
- de valider les stratégies de communication du SNAT ;
- de valider les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SNAT ;
- d'adopter les rapports de mise en œuvre du SNAT.

Ces cadres de coordination sont appuyés par les Comités régionaux, locaux et d'arrondissements d'orientation, de coordination, et de suivi des actions de développement.

En termes d'activités, on peut dire que le comité de suivi du plan d'actions de la PNAT a mené des actions de collecte des données et de validation des rapports de l'état de mise en œuvre du plan d'actions de 2017 à 2020. Il ressort des rapports de suivi deux difficultés majeures :

- la non disponibilité des données des secteurs par année dans le temps imparti ;
- la faiblesse de la stratégie de financement de l'aménagement du territoire, se traduisant par un faible financement des activités d'aménagement du territoire.

Le Comité National d'Évaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (CNET-SDU/PUS) a réalisé de 2015 à nos jours l'évaluation des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) ou Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de trente-huit (38) villes/localités et environs.

Il faut reconnaître que le Gouvernement a fourni assez d'efforts pour la réalisation des activités programmés par le CNET-SDU/PUS depuis sa création.

Il ressort de l'évaluation des SDU les principaux constats ci-après :

- la non mobilisation des ressources pour la réalisation des actions prioritaires des SDU de la part de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- l'insuffisance de communication, d'implication et d'engagement des responsables des Collectivités Territoriales et des représentants de l'Etat dans la mise en œuvre des SDU ;
- la faible dissémination/diffusion des documents des SDU dans les localités ;
- l'insuffisance d'intérêt et de compréhension des enjeux des SDU par les populations ;

- l'insuffisance des ressources financières et humaines des structures de l'État et des Collectivités Territoriales ;
- le non-respect des vocations des SDU dans certaines localités ;
- l'existence de lotissement ou morcellement non-approuvé par les autorités compétentes ;
- la difficulté d'accès aux données chiffrées des réalisations ;
- la non application de la stratégie sectorielle (non élaboration des PUS).

Malgré un taux de réalisation faible à moyen des prévisions et certaines difficultés liées principalement à la faiblesse des ressources et au non-respect de la vocation des espaces, les acteurs du développement urbain de ces différentes villes sont unanimes sur la pertinence des Schémas Directeurs d'Urbanisme et leur efficacité en tant qu'outil de planification du développement urbain et spatial.

Les évaluations ont permis de faire le point de la mise en œuvre des SDU et d'attirer l'attention des décideurs sur la nécessité de mobiliser les ressources pour la réalisation des actions prioritaires permettant de faciliter la mise en œuvre des SDU et de sécuriser les espaces.

Il est à noter que le suivi-évaluation exige des moyens importants pour la réalisation des activités. Actuellement avec les difficultés de mobilisation des ressources, les outils d'aménagement du territoire ne sont pas régulièrement suivis, ce qui entrave leur mise en œuvre nécessaire pour assurer le développement équilibré et durable de nos différents territoires (national, régional, local et communal).



M. Souleymane BAGAYOKO: Chef Bureau Suivi-Evaluation

Participations aux activités des structures étatiques et non étatiques : la DNAT au cœur de la construction d'un Mali meilleur et prospère



M. Issa DEMBELE: Directeur National Adjoint de l'Aménagement du Territoire

Après l'approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) chargée de la mise en œuvre dudit schéma, joue alors un rôle transversal et stratégique dans la gestion et l'organisation du territoire national, ce qui la place au cœur de l'action publique. A travers ses missions, elle apporte un appui technique stratégique et institutionnel aux activités de plusieurs autres structures **de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Partenaires au développement.**

Participation aux Réunions Interministérielles (RI)

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) a représenté le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population à plusieurs Réunions interministérielles (RI) organisées par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Cette participation s'inscrit dans le cadre de sa mission de coordination et de prise en compte de la dimension territoriale dans les politiques publiques.

A cet effet, elle a participé à plusieurs RI parmi lesquelles on peut citer :

- la réunion interministérielle sur les projets de texte relatifs à la loi portant création, aux décrets fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement et déterminant le cadre organique de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité des Territoires ;
- la réunion interministérielle portant sur la Communication écrite relative au Plan d'actions 2025-2028 de la Politique nationale de la Gestion axée sur les Résultats (PN-GAR) ;
- la réunion interministérielle portant sur l'examen de la Communication écrite relative au Programme national d'Irrigation de Proximité, phase II (PNIP 2) pour la

période 2024-2033 avec un phasage de 5 ans ;

- la réunion interministérielle portant sur l'examen d'une Communication écrite relative au Programme de Développement Intégré des chaînes de valeur des filières anacarde, gomme arabique, karité, mangue et sésame.

Appui aux ministères sectoriels

La DNAT accompagne les départements sectoriels (transport, environnement, énergie, santé, éducation, justice etc.) en intégrant la dimension territoriale dans les politiques sectorielles, en assurant la cohérence entre les projets sectoriels et les schémas d'aménagement du territoire.

A ce titre, on peut citer sa participation à quelques activités phares comme :

- l'élaboration du Plan d'action d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) ;
- l'atelier technique de validation du Rapport Bilan 2024-2025 et du Plan d'actions d'opérationnalisation 2024-2028 de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033);
- la quatrième session ordinaire du Comité de Pilotage du Projet sécurité climatique et gestion durable des ressources naturelles dans les régions du centre du Mali pour la consolidation de la paix ;
- l'atelier de consultation des Points Focaux SNGIE sur l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement (REE 2023) du Mali ;
- l'atelier des membres du Comité Technique de Suivi du Projet : « cartographie en temps réel du risque d'inondation sur le territoire malien sur la base des prévisions de précipitations, de la télédétection et de l'apprentissage profond » ;
- l'atelier de restitution des résultats de la revue des documents de politiques, plans, programmes et stratégies des secteurs contribuant à la nutrition ;

- l'atelier national de validation du rapport national sur l'état de l'environnement au Mali ;
- l'étude économique visant à estimer les coûts indirects et directs liée à la dégradation environnementale au Mali par le Conseil National de l'Environnement (CNE-AEDD) ;
- la validation de plusieurs rapports d'Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales.

Appui aux Collectivités Territoriales

La DNAT apporte son appui technique aux activités des Collectivités Territoriales (régions, district et communes) et cela à travers le renforcement des capacités techniques des élus et agents des collectivités mais aussi son appui conseil en matière d'élaboration des outils d'aménagement du territoire. En termes d'activités d'appui aux Collectivités, on peut citer entre autres :

- les journées de partage et de dissémination des Schémas Communaux d'Aménagement du Territoire dans certaines communes bénéficiaires ;
- l'atelier de validation nationale des projets de textes juridiques devant régir des Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT) à mettre en place ;
- l'atelier d'appui à la mise en œuvre des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Sikasso, de Ségou et de Koulikoro ;
- la session de renforcement des capacités des élus et cadres techniques de Koulikoro sur la méthodologie d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement du Territoire...

Appui aux structures de recherche et Universités

Dans le souci de mieux communiquer sur l'Aménagement du Territoire, la DNAT collabore avec les Instituts de recherche et les Universités en mettant surtout l'accent sur l'organisation et l'animation des conférences débats sur l'Aménagement du territoire.

C'est à ce titre qu'elle a organisé deux (02) conférences débats à savoir :

- la conférence sur « les enjeux et l'importance de l'Aménagement du Territoire au Mali » avec les Etudiants de la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG) dans l'Amphi 1000 de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;

- la conférence sur « le Rôle de l'Aménagement du Territoire dans la promotion du Développement local au Mali » avec les étudiants de l'Institut Universitaire de Développement Territorial (IUDT) dans la salle Kola Maya de la Faculté d'Histoire et de Géographie..

Participations/Contributions aux projets et programmes financés par les Partenaires

Techniques et Financiers

Dans le cadre des projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers, la DNAT veille à la conformité des projets avec les orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire, favorise la territorialisation des politiques de développement ainsi que la cohérence entre les initiatives externes et les priorités nationales.

C'est dans ce cadre que la DNAT a participé à :

- l'atelier de validation des activités prioritaires dans le cadre du Plan d'Action Stratégique Territorial pour la zone du Liptako-Gourma (PAST-LG) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- la revue et le suivi des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA ;
- la rencontre des antennes nationales de l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) ;
- la revue des projets et programmes financés par la BAD ;
- les sessions du Comité National de Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER-UEMOA).

Il faut surtout noter que la DNAT joue un rôle central dans l'appui et la coordination des activités d'autres structures. Grâce à son expertise en aménagement du territoire, elle renforce la cohérence l'efficacité et la durabilité des interventions publiques et privées sur l'ensemble du territoire national.

— ACTUALITES —

Tenue de la Première Session du Comité Technique de suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA



Tenue à l'hôtel Millenium de Bamako sous la haute présidence de Monsieur le Ministre de l'Urbanisme de l'Habitat des Domaines de l'Aménagement du Territoire et de la Population Imirane Abdoulaye TOURE, cette session a regroupé les membres du Comité Technique de suivi de la mise en œuvre de SDER, le représentant du Bureau de représentation de la commission de l'UEMOA au Mali, les cadres de la DNAT, des personnes ressources ainsi que la presse. Elle était consacrée à l'appropriation par les acteurs nationaux du SDER et du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

De manière spécifique, il s'agissait de :

- lancer les travaux du Comité National de Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de

l'Espace Régional (SDER) UEMOA.

- présenter les membres du Comité National de Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) UEMOA aux autorités ;
- partager les instructions du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population en matière de suivi du SDER ;
- prodiguer des conseils aux membres du comité ;
- rappeler les missions du Comité ;
- susciter l'engagement des acteurs nationaux en faveur de la mise en œuvre du SDER.



— ACTUALITES —

Atelier national d'examen et de validation de l'avant-projet de décret fixant les normes et les procédures applicables en matière d'aménagement du territoire

- Après l'élaboration par les cadres de la DNAT de l'avant-projet de décret fixant les normes et procédures applicables en matière d'aménagement, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire a organisé un atelier avec les acteurs clés afin d'examiner et de valider ledit projet.

Cet atelier d'une journée a regroupé les représentants des structures techniques, des ordres professionnels, des faïtières des collectivités territoriales, et des organisations de la société civile.



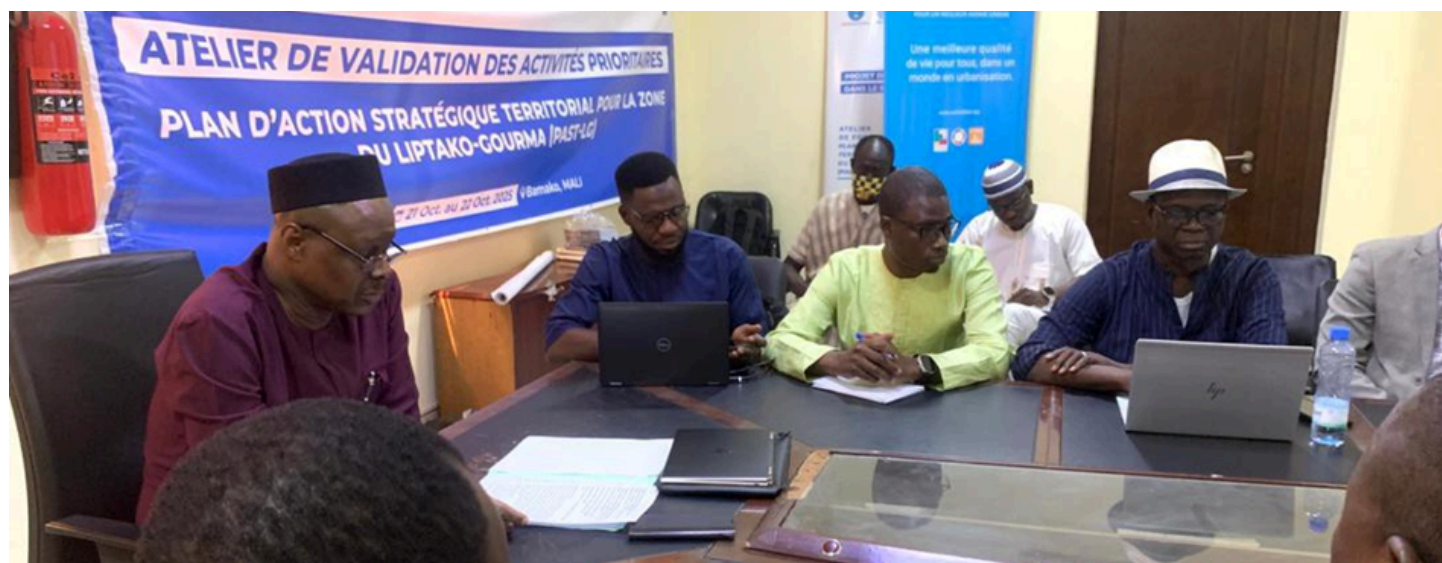
Séance de travail à la DNAT avec une délégation chinoise autour des projets d'intérêts communs

- Le Directeur national de l' Aménagement du Territoire Dr. Abdoulaye SANOGO entouré de certains de ses collaborateurs a reçu en audience au sein de la DNAT une délégation chinoise du Bureau d'études HUNAN, venue de Changsha dans le cadre du jumelage avec la commune urbaine de Sikasso.
- Elle était accompagnée pour la circonstance par le Président de l'Ordre des Urbanistes du Mali M. Diarra SISSOKO.
- Les échanges ont porté sur des questions d'intérêts communs notamment le cadre de coopération, l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Sikasso, du Schéma Directeur d'Urbanisme(SDU) de Sikasso ,de l'étude de faisabilité de la construction d'une zone industrielle dans la région de Sikasso.
- Au cours de ces échanges, Dr. SANOGO a présenté les missions de sa structure et a mis l'accent sur quelques projets phares en quête de financement.
- Il a aussi éclairé la lanterne des visiteurs sur un certain nombre de questions portant sur la mise en œuvre du SNAT, le modèle de coopération etc.
- Le Chef de la délégation chinoise M. Lu SHIHUA s'est dit honoré de cette
- rencontre avec le Directeur. Il s'est dit aussi satisfait des éclairages apportés aux différentes questions posées. Il a sollicité l'accompagnement et le soutien de la DNAT.
- A la fin de l'audience le Directeur national a mis à la disposition de la délégation chinoise un certain nombre de documents dont le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)...



Atelier de validation des activités prioritaires dans le cadre du Plan d'Action Stratégique Territorial pour la zone du Liptako-Gourma (PAST-LG)

- Cet important atelier a été organisé par la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) durant deux (02) jours.
- Il faut noter que le Sahel central traverse aujourd'hui une crise marquée par de fortes dynamiques migratoires, intensifiées par les effets du changement climatique et des conflits. L'une des stratégies pour y faire face est celle de munir les pays sahéliens d'outils d'aménagement du territoire qui répondent aux besoins de la crise actuelle.
- L'élaboration du PAST-LG est une réponse adéquate à cette crise. C'est le résultat d'une forte implication des Gouvernements des États membres de la Confédération AES, renforcée par des consultations sous-régionales et nationales au sein et entre les autorités des pays concernés.
- Lors de l'atelier sous-régional, tenu à Bamako du 30 juin au 04 juillet 2025, des activités prioritaires spatialisées ont été proposées pour chacun des éléments spatiaux structurants (pôles, zones et corridors), en s'appuyant sur la structure spatiale, les actions stratégiques, la cartographie des projets et la compréhension partagée des enjeux territoriaux.
- Le but principal visé par cet atelier de deux (02) jours est donc de valider la liste d'activités prioritaires spatialisées issues de l'atelier sous-régional de Bamako.
- Il s'agissait pour les membres du Comité National de Pilotage de présenter, amender et valider le travail réalisé.
- Plus précisément, il a été question de :
 - Revoir la liste des projets proposés à l'atelier sous-régional de Bamako ;
 - Évaluer les projets grâce à la matrice d'évaluation pour déterminer leur impact potentiel sur le territoire.
- Cet atelier a enregistré également la participation d'une équipe d'ONU-Habitat et du PNUD, sur place et en ligne.
- La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) assure le secrétariat du comité technique de pilotage.



— ACTUALITES —

Session de renforcement de capacités à l'intention des élus des Collectivités Territoriales et certains cadres des services techniques locaux du cercle de Koulikoro sur la méthodologie d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement du Territoire (SAT)

Cette session de deux (02) jours organisée par la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) visait à accompagner techniquement les collectivités à s'approprier les démarches techniques en matière d'élaboration de schémas, outils indispensables de bonne gouvernance et de développement économique, harmonieux et durable du territoire national.

La cérémonie d'ouverture des travaux était présidée par le Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur de Koulikoro.

L' étape de Koulikoro est le début d'une série de formations qui va s'étendre dans les autres régions du pays.

Il faut noter que ladite formation fut assurée par les cadres de la DNAT.





Le Directeur National de l'Aménagement du Territoire s'exprime sur les enjeux de l'Aménagement du Territoire, les missions de sa structure ainsi que les difficultés qu'elle rencontre et enfin les perspectives

Depuis quelques mois, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire est dirigée par un nouveau Directeur,

M. Abdoulaye SANOGO, Docteur en Administration

**Économique et Sociale
spécialisé en Management**

des Projets et des Organisations. Lors d'une interview accordée à l'ORTM 1, il a passé en revue les concepts et les enjeux de l'Aménagement du Territoire, les missions de sa structure ainsi que les difficultés qu'elle rencontre et enfin les perspectives.

ORTM 1 : Quand on parle d'Aménagement du Territoire, de quoi parle-t-on en français facile ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Je vous remercie de m'avoir invité, de m'avoir donné l'opportunité de parler de l'aménagement du territoire. Quand on parle de l'aménagement du territoire, en réalité c'est de disposer des éléments sur un espace avec ordre donc ces éléments peuvent être des équipements, des infrastructures, ... et aussi de veiller à une répartition adéquate de la population sur cet espace en tenant compte bien sûr des contraintes et des potentialités de l'espace en question.

ORTM 1 : Quand vous parlez de répartition de la population par exemple, est-ce que cela dépend de l'État ou des structures de l'État ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Quand on dit répartition de la population, ce n'est pas une déportation mais en réalité c'est de veiller à ce qu'elle soit fixée sur place et cela est une action qui relève de l'État en mettant en place des infrastructures d'intérêt collectif par exemple une école, un centre de santé... des infrastructures (transport, électricité, ...) qui peuvent générer des ressources. Ce sont là des éléments qui permettent de fixer la population sur place.

ORTM 1 : Quels sont les enjeux globaux de l'Aménagement du Territoire, pour quelle finalité en fait ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : La finalité de l'aménagement du territoire c'est améliorer le cadre de vie de la population, donner un cadre idéal de vie à une population c'est permettre à cette population d'avoir accès sur place à tout ce qui est besoins essentiels tels que la santé, l'éducation, l'emploi, l'électricité et autres, ce sont ces éléments qui permettent à un citoyen de se sentir chez lui, à l'aise et vivre comme il le souhaite. Ce ne sont pas des mesures imposées mais des mesures qui viennent des aspirations de la population.

ORTM 1 : A l'échelle de l'UEMOA comment ça se passe car on a l'impression que chacun aménage son Territoire, alors quels sont les enjeux à l'échelle communautaire ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Le principe de l'Aménagement c'est la souveraineté parce que parler de Territoire c'est parler de souveraineté, chaque État a sa souveraineté sur son Territoire mais vous conviendrez avec moi que nous sommes dans un espace où nous partageons des ressources ensemble et aussi nous avons des préoccupations communes qui sont entre autres la gestion et la valorisation des ressources naturelles comme les cours d'eau et les fleuves, la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens, la facilitation de l'accès et la connexion à nos marchés régionaux, la réalisation des infrastructures routières, ferroviaires, électriques,... parce que tous les territoires n'ont pas les mêmes potentialités.

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1



ORTM 1 : Vous étiez donc dans une rencontre nationale de suivi de ce projet sous régional, où est ce qu'on en est globalement ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Ce projet a été validé en 2020 et est en cours de mise en œuvre dans les 8 pays de l'UEMOA, on l'appelle Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Il est initié pour faire de notre espace, un espace intégré qui a une économie moderne et attractive où la libre circulation des personnes et des biens est garantie, un espace où les efforts sont mutualisés pour faire face aux défis énormes en matière d'aménagement du territoire. Quand vous prenez nos territoires, vous allez vous rendre compte qu'il y'a une disparité entre les territoires de l'espace communautaires, il y'a un bloc qui est en avance par rapport à un autre dans un certain domaine, comment faire en sorte que nous ayons un développement équilibré car si un bloc part sans l'autre ça attire la population de l'autre bloc pour aller là où il y'a l'emploi, les services. C'est pourquoi aller ensemble est de l'intérêt de nous tous.

ORTM 1 : A l'échelle communautaire, est-ce que vous vous êtes fixés une date butoir ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Oui à l'échelle communautaire c'est 2040 – 2041 qui est visé comme horizon pour pouvoir mettre en œuvre beaucoup de projet sous régionaux intégrateurs qui vont permettre à la population de cet espace d'améliorer leur condition de vie, d'accéder à des emplois et aussi de créer de la richesse.

ORTM 1 : Vous êtes Directeur National de l'Aménagement du Territoire, quelles sont les missions et les vocations de cette Direction ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire a été créée en 2004 par une ordonnance. C'est une nouvelle Direction quand on regarde d'autres qui sont là depuis un certain nombre d'années, ce qui fait qu'elle n'est pas très bien connue alors qu'elle joue un rôle très important en matière de développement. Elle est chargée d'élaborer les éléments de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), d'harmoniser l'élaboration et la mise en œuvre des autres schémas aux niveaux régional et local, de définir avec les autres acteurs de développement les grands pôles de développement économiques du Mali, de mettre en place un Système d'Information Géographique sur l'aménagement du territoire, ce sont là entre autres les missions de la DNAT.

ORTM 1 : Vous parlez de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, que dit globalement cette Politique concernant notre pays ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Cette politique est transversale ça veut dire qu'elle prend en compte tous les secteurs et est multi-échelles. Elle a été adoptée en 2016, comme le contexte de l'aménagement évolue avec le contact socio-économique, cette politique a décidé à un moment d'orienter le pays vers une nouvelle vision parce qu'en 2016 il y'avait des questions d'intégrité territoriale. La politique a alors décidé que notre État se développerait de façon unitaire et que l'Aménagement du territoire soit une prérogative exclusive de l'État qui décide de ce qu'il va faire de son territoire et des orientations qu'il va lui donner. La politique dit aussi d'aller vers une économie inclusive et moderne, d'aller

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

vers un développement équilibré de nos territoires et que du nord au sud, de l'est à l'ouest tous ces territoires soient bien dotés en termes d'infrastructures, d'équipements et autres pour permettre à leurs populations de vivre dans des conditions décentes.

ORTM 1 : Est-ce que la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire définit concrètement ce qu'il faut et pour quel territoire ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : La politique est un outil d'orientation global, c'est un outil politique. Tout ce qui est orientation en détail, les actions qu'il faut faire, ça c'est dans un autre outil qu'on appelle le Schéma National d'Aménagement du Territoire.

ORTM 1 : D'accord, le schéma parlons-en !

Dr. Abdoulaye SANOGO : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est un outil très précieux, un outil de référence, un outil d'orientation en matière de développement socio-économique et culturel d'un pays, c'est aussi un outil de prospective parce qu'il parle du futur, il fait le bilan territorial tout ce que nous avons comme potentialités, comme contraintes. Le schéma pose aussi les grands enjeux en matière d'Aménagement du territoire, il va également parler des options d'aménagement du territoire qui s'offrent à nous si nous voulons aller vers un pays développé et équilibré, il va fixer des orientations en disant voilà des options de développement mais voilà aussi les directions à suivre et cela par secteur d'activités. Le Mali n'avait jamais eu un Schéma National d'Aménagement du Territoire, c'est une première.

un outil de référence, un outil d'orientation en matière de développement socio-économique et culturel d'un pays, c'est aussi un outil de prospective parce qu'il parle du futur, il fait le bilan territorial tout ce que nous avons comme potentialités, comme contraintes. Le schéma pose aussi les grands enjeux en matière d'Aménagement du territoire, il va également parler des options d'aménagement du territoire qui s'offrent à nous si nous voulons aller vers un pays développé et équilibré, il va fixer des orientations en disant voilà des options de développement mais voilà aussi les directions à suivre et cela par secteur d'activités. Le Mali n'avait jamais eu un Schéma National d'Aménagement du Territoire, c'est une première.

ORTM 1 : Depuis quand, le Mali dispose-t-il d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Depuis 2022, c'est très récent. Nous ne sommes pas les seuls, même dans la sous-région certains n'en disposent pas jusqu'à preuve du contraire donc nous sommes en avance sur beaucoup de pays concernant l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire.

ORTM 1 : Dites-nous, comment il est élaboré et comment il est mis en œuvre, que va-t-il changer réellement ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire obéit à un processus participatif et inclusif. Nous avons mené une série de rencontres, de concertations avec l'ensemble des acteurs Étatiques et les acteurs non Étatiques, il s'agit de la société civile, le secteur privé et aussi les partenaires de notre pays. C'est un processus qui a duré quelques mois pour ne pas dire 2 à 3 ans, il y'a eu des ateliers de préparation, des ateliers de lancement pour partager la méthodologie, les approches et ils ont regroupé plus de 3000 acteurs sur le territoire national. Il y'a eu des ateliers au niveau local, qui ont réunis les



Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

communes par cercle, il y'a eu aussi des ateliers au niveau des régions qui ont réunis les acteurs régionaux, il y'a aussi eu des ateliers au niveau national, tout cela pour dégager une vision claire pour ensemble connaître notre territoire parce que nous ne pouvons pas aller vers un développement si nous ne savons pas ce que nous avons comme potentialités, ce qui nous empêche d'aller de l'avant. Il nous permet aussi de décrire des scénarios c'est-à-dire un futur possible en disant par exemple si nous suivons la tendance actuelle comment notre pays sera dans 20 ans, il dira aussi comment on sera dans 20 ans si les choses n'évoluent pas comme on le souhaite et là c'est un scénario catastrophe. Donc il nous permet de choisir ce que nous voulons être dans 20 ans en dégagant des stratégies pour ne pas tomber dans le scénario catastrophe.



SNAT Lancement processus d'élaboration Mopti



SNAT Fin atelier locaux et régionaux de diagnostic territorial Kolokani

ORTM 1 : Mais on dirait que vous détenez quelque part une boule de cristal pour nous dire ce qui va arriver !

Dr. Abdoulaye SANOGO : Ce n'est de la magie comme certains le disent, c'est partant des réalités parce que le Schéma National fait le bilan pas sur une année mais sur un certain nombre d'années. On va faire le bilan sur les 10, 15, 20 dernières années dans tous les secteurs.

ORTM 1 : Mais est-ce que vous produisez ainsi des outils d'aide à la décision pour les autorités ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Le Schéma est lui-même un outil d'aide à la prise de décision. De ce Schéma d'autres outils doivent être extraits par exemple les rapports sur les profils territoriaux, normalement chaque année nous devons produire un rapport sur le profil territorial du Mali en faisant ressortir les tendances et en attirant l'attention sur les priorités.

En réalité c'est pourquoi le SIG est très important parce qu'il va alerter les autorités sur l'évolution de certains phénomènes dans certains secteurs par exemple on peut attirer l'attention de l'État en disant attention dans le domaine de l'Éducation, le besoin en terme d'infrastructures scolaires est très pressant dans telle région si les dispositions ne sont pas prises d'ici 5 ans voilà le nombre d'enfants qui vont se retrouver sans salle de classe et on sera face à des problèmes d'enseignants dans certaines localités. C'est pourquoi, l'aménagement il est aussi politique parce que nous pouvons attirer l'attention des autorités mais nous ne pouvons pas décider, ce sont les autorités qui décident en disant cette année, nous allons prioriser la réalisation des infrastructures dans telle région mais dans une autre région c'est le recrutement des enseignants qui s'impose et dans une autre région c'est peut-être des problèmes d'assainissement et dans une autre localité c'est un problème de développement des infrastructures agricoles donc ce sont des décisions qui sont prises au niveau politique mais nous devons seulement mettre à la disposition des autorités ces instruments d'aide à la prise de décision. Mais nous ne pouvons pas le faire tant que nous ne connaissons pas les réalités territoriales et ces réalités sont identifiées à travers les outils qu'on appelle les Schémas d'Aménagement du Territoire.

ORTM 1 : Schéma d'Aménagement du Territoire avec des déclinaisons régionales vous

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

avez dit, expliquez-nous cela ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, c'est une orientation globale du pays mais on se dit que chaque territoire a ses spécificités, une réponse nationale ne peut pas être la même réponse partout parce que chaque territoire a ses propres besoins et préoccupations, donc une préoccupation nationale ne peut pas forcément être une préoccupation sur mon territoire, dans ma commune. Par exemple, le problème de logement à Bamako n'est pas forcément un problème dans mon village mais de façon globale, le Schéma va dire qu'il y'a un problème de logement mais de façon spécifique il faut savoir quel est le problème réel de chaque territoire. C'est pourquoi chaque territoire doit être doté d'un Schéma, au niveau régional ils vont dire voilà le problème national mais nous avons une préoccupation particulière qui peut être par exemple le développement de l'agriculture, l'accès à l'enseignement supérieur c'est pourquoi certaines régions font la doléance d'avoir des universités chez elles et même si on les crée ces universités doivent être en rapport avec les réalités du territoire ce qui permet d'avoir des produits qui seront employés parce que la demande locale est orientée par les besoins du territoire.



ORTM 1 : Chaque territoire, chaque région son schéma dans la théorie, mais est-ce que dans la pratique c'est comme cela ? Avez-vous réussi à élaborer tout cela ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Oui, dans la pratique toutes les 8 anciennes régions disposent de Schéma d'Aménagement du Territoire, les cercles ayant disparus comme collectivités

mais il y'a aussi une vingtaine de cercles qui disposaient de Schéma local d'aménagement du territoire et aujourd'hui nous avons une soixantaine de communes qui disposent aussi de Schéma Communale d'Aménagement du Territoire. Quand on voit le bilan, il est maigre par rapport aux réalités territoriales par ce que nous avons aujourd'hui près de 815 communes, à peine 60 ont un schéma ça veut dire que le chemin est encore long pour couvrir tout notre territoire d'outils de planification spatiale. Je rappelle que ce sont des outils de références, tous les documents de planification doivent se référer des outils de planification spatiale parce que tout se déroule sur le territoire qui est le 1^{er} instrument de tous les acteurs que tu sois acteur de l'éducation, de la santé, du monde rural, ... Donc l'outil qui organise ce territoire doit être l'outil de référence pour tous les acteurs.



ORTM 1 : A quel horizon prévoyez-vous de couvrir l'ensemble du territoire, plus de 800 communes ?

Dr Abdoulaye SANOGO : Nous tablons sur 5 ans, nous avons même un projet qu'on a initié dans ce sens pour pouvoir couvrir tout le territoire parce que ça y va de notre intérêt. On voit qu'il y'a beaucoup de préoccupations qui sont soulevées.

ORTM 1 : Le non-respect des vocations constitue-t-il un vrai problème aujourd'hui au Mali ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Oui effectivement c'est un véritable problème pour non seulement les

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

Dr. Abdoulaye SANOGO : Oui effectivement c'est un véritable problème pour non seulement les villes mais aussi pour le milieu rural. Aujourd'hui il y'a beaucoup de localités où vous allez trouver que les éleveurs ont du mal à accéder aux espaces de pâturages parce que tout est occupé par les champs. Une anecdote qui dit que les champs se déplacent, les animaux aussi se déplacent forcément ils vont se rencontrer un jour. En d'autres termes c'est pour dire qu'il n'y a aucun espace réservé pour l'agriculture et aucun espace réservé pour l'élevage donc chacun se déplace en fonction du potentiel qu'il découvre et veut s'approprier l'espace ce qui peut amener des conflits.

ORTM 1 : Dans le cadre des villes centres urbains, êtes-vous une discipline complémentaire de l'urbanisme ou des disciplines associées, ça se passe comment ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : L'aménagement du territoire n'est pas une discipline complémentaire à l'urbanisme, l'urbanisme est un volet de l'aménagement du territoire, on ne peut pas réussir l'urbanisme si l'aménagement ne réussit pas. L'urbanisme c'est l'aménagement dans les villes comme son nom l'indique ça concerne le volet urbain mais vous conviendrez avec moi qu'une ville évolue dans un environnement global, cet environnement global est défini par l'aménagement du territoire. Donc l'urbanisme c'est un élément de l'aménagement du territoire donc l'urbanisme ne peut pas se dissocier de l'aménagement du territoire.

ORTM 1 : Vous avez dit couvrir le territoire dans un délai de 5 ans, est-ce que les moyens y suivent ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Nous avons sollicité l'appui de l'État pour pouvoir mobiliser les ressources nécessaires et aussi nous sommes en train de solliciter d'autres partenaires du Mali. Les collectivités aussi disposent de budget, normalement c'est une prérogative qui est transférée aux collectivités mais faute de moyens les collectivités ont du mal à se doter de ces outils-là c'est pourquoi l'État s'est donné la vocation de les aider à se

doter de ces outils-là parce que ce sont des outils extrêmement coûteux parce que le processus prend beaucoup de temps et demande beaucoup de moyens ce qui fait que beaucoup de collectivités n'arrivent pas à se doter de ces outils-là.

ORTM 1: En quoi la territorialisation des politiques

consiste comme approche ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Les outils d'aménagement du territoire fixent les vocations c'est-à-dire donnent des fonctions à des espaces. Souvent j'ai l'habitude de dire que l'Homme est venu trouver un plan d'aménagement sur place qui est un plan de Dieu, vous allez trouver qu'il y'a des espaces que Dieu a réservé pour les forêts, pour l'eau, pour l'agriculture et nous avons trouvé ce plan-là ici. Mais nous avons dit que nous avons d'autres besoins qui ne sont pas que ce plan qui souvent n'est pas en notre faveur donc on doit le mettre en notre faveur c'est ça qui amène l'aménagement du territoire. Donc l'homme va tenter de façonner le territoire en fonction de ses besoins mais en faisant ça il s'expose aussi à des risques par exemple un plan prévu de façon naturel pour le passage de l'eau quand vous voulez faire une maison là-bas vous mettez ce plan naturel en cause. L'aménagement dit qu'on peut les mettre en cause parce que l'homme est maître sur le territoire mais en mettant des alternatives, quand on s'installe en sachant que c'est un passage de l'eau si on n'est pas capable de mettre en place des alternatives c'est-à-dire mettre des collecteurs pour faire drainer l'eau vers une autre direction ça veut dire qu'on ne doit pas s'installer sur cet espace-là. Mais il y'a des espaces où l'homme n'a pas les moyens d'avoir des alternatives c'est pourquoi nous disons que ces espaces ne doivent pas être façonnés par exemple les terres agricoles, une fois que vous mettez de l'habitat sur une terre agricole c'est fini, on ne peut plus faire l'agriculture là-bas donc nous disons que la fonction agricole qui a été donnée à cet espace doit être préservée à tout prix parce que si on perd l'espace, on perd un facteur de production et cela entraîne la faiblesse de production alimentaire qui peut aussi conduire au chômage parce que la terre étant un facteur de production, elle emploie aussi des populations et si ces populations n'ont plus ce facteur-là elles tombent dans le chômage et sont obligées de se

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

reconvertir pour apprendre d'autres métiers et si c'est à un certain âge on ne peut plus apprendre certains métiers donc elles sont obligées de vivre de petits boulots.



C'est pourquoi on dit que si l'aménagement ne réussit pas, il aggrave aussi la pauvreté parce qu'il va arracher des facteurs de production à certains, il va aussi bloquer les fonctionnalités de certains espaces donc le potentiel qu'on tirait de ces espaces seront perdus.



ORTM 1 : Quelles sont les difficultés aujourd'hui auxquelles vous êtes confrontés ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : L'aménagement du territoire est confronté à une difficulté de respect de ces vocations, il y'a une grande partie du territoire où ces vocations ne sont pas fixées parce que pour que la vocation soit fixée il faut que la localité dispose d'un outil de planification spatiale et on l'a dit tout à l'heure qu'il n'y a pas assez d'outils, donc ça veut dire que même nos vocations ne sont pas encore

fixées.

Nous avons des difficultés en termes de ressources financières mais aussi des difficultés souvent de méconnaissance de l'aménagement du territoire parce que quand on ne connaît pas on va penser que l'aménagement du territoire c'est pour nous imposer alors qu'on le dit dans la définition que l'aménagement du territoire est volontaire donc ça veut dire que ça ne s'impose pas, c'est à nous d'identifier nos besoins, c'est à nous de dire on veut ça ensemble et voilà les risques si on s'y met et comment atténuer ces risques-là, si on occupe cet espace voilà les avantages et voilà les inconvénients. Cette méconnaissance de l'importance conduit les citoyens ou d'autres acteurs au non-respect de ces vocations. Donc le 1^{er} problème c'est l'application de ces outils. Nous sommes souvent interpellés lors des inondations car les gens disent que l'aménagement ne fait pas son travail parce qu'il n'y a pas suffisamment de caniveaux mais ils oublient qu'ils ont violés la vocation de l'espace parce que l'endroit où ils sont installés n'est pas un site approprié. En violant la vocation, la population s'expose mais elle ne savait pas que c'était dans son intérêt.

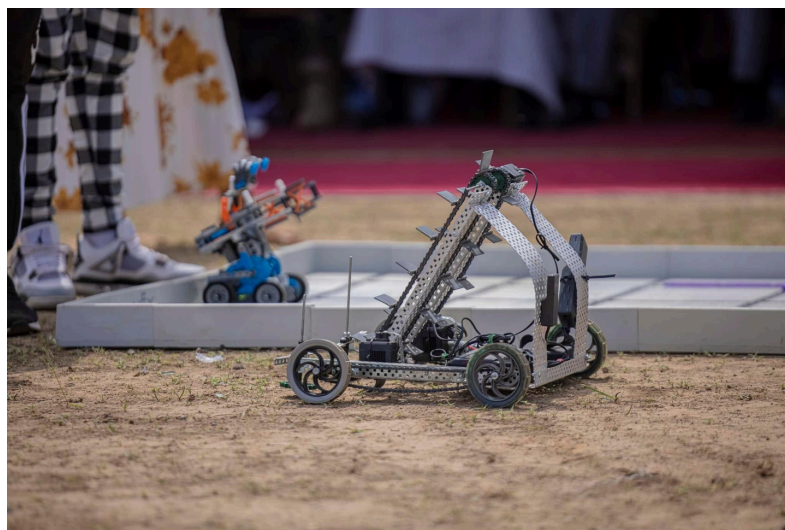
ORTM 1 : Comment voyez-vous l'avenir ?

Dr. Abdoulaye SANOGO : Nous voyons un avenir promoteur parce qu'un outil promoteur a été adopté par le Gouvernement en conseil des ministres en 2022 et la mise en œuvre de cet outil a démarré, nous sommes en train de mettre en place les comités chargés de piloter la mise en œuvre de cet outil. Au Mali il y'avait un problème de suivi concernant les outils de planification spatiale, nous sommes en train de mettre en place un comité national qui va suivre la mise en œuvre de cet outil. Il y'a le portage du Schéma National d'Aménagement du Territoire, l'aménagement s'adapte aux réalités socio-économiques qui ont beaucoup changés, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire de 2004 ne doit pas être la même Direction en 2024 c'est pourquoi

Interview du Directeur National de l'Aménagement du Territoire par l'ORTM 1

nous initions de revoir les missions de l'Aménagement du Territoire mais aussi son statut pour pouvoir lui permettre de bien porter le Schéma National d'Aménagement du Territoire. D'ailleurs c'est une recommandation des assises, toutes les concertations qui ont eu lieu l'aménagement du territoire est beaucoup plus interpellé et l'une des recommandations est d'aller vers la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire qui va nous permettre d'avoir un développement équilibré et durable mais aussi de ne pas être surpris par l'avenir parce que le développement n'aime pas les surprises car c'est l'anticipation.

cohésion territoriale car c'est aussi un outil qui va prôner l'attractivité car on doit se positionner dans la sous-région et l'un des meilleurs outils de positionnement d'un territoire c'est le Schéma National d'Aménagement du Territoire.



L'un des outils d'anticipation c'est le Schéma National d'Aménagement du Territoire qui se veut un outil intégrateur qui parle d'un développement global et qui est axé sur la cohésion parce que l'Aménagement du Territoire dit qu'on ne peut pas aller vers un développement s'il n'y a pas une



Dr. Abdoulaye SANOGO : Directeur National

La DNAT : Au rendez-vous sur le plan international

Dans le cadre de sa mission de service public, la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire a représenté le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP) à plusieurs rencontres à l'international dont les plus essentielles sont citées ci-après :

Atelier technique de consolidation du diagnostic de la SDSS et d'élaboration de la méthodologie du Plan d'Actions Stratégique Territorial du Liptako-Gourma

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) et de la finalisation du processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Spatial pour le Sahel (SDSS) et le démarrage de la phase de préparation du Plan d'Actions Stratégique Territorial (PAST) de la Zone transfrontalière du Liptako-Gourma (LG), l'ONU-Habitat en collaboration avec les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger, a organisé du 20 au 24 janvier 2025, à l'Hôtel Sissiman de Bobo-Dioulasso, un atelier technique de consolidation du diagnostic de la SDSS et d'élaboration de la méthodologie du Plan d'Actions Stratégique Territorial du Liptako-Gourma.

A noter que cette stratégie prône pour l'adoption d'une approche commune à même d'engager les parties prenantes dans des actions concertées, aux fins de développement des pôles urbains de croissance dans la région du Liptako-Gourma.

La DNAT a participé à cet atelier qui avait pour but de parvenir à faire des équipes techniques internes des acteurs clés du processus de validation politique de la SDSS par les différentes entités gouvernementales habilitées et de faciliter le lancement officiel de la phase d'élaboration du Plan d'Actions Stratégique Territorial.



Réunion des points focaux du SDER

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), la Commission de l'UEMOA organise chaque année et cela depuis l'adoption du SDER en 2020 par le Conseil des Ministres de l'Union, une réunion des points focaux du SDER composés essentiellement des Directeurs Généraux en charge de l'Aménagement du Territoire dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet effet, la DNAT a participé à Ouagadougou du 27 au 29 mai 2025 à la réunion des points focaux du SDER.

L'objectif principal de cette réunion annuelle était de faire le bilan à mi-parcours de la feuille de route pour l'opérationnalisation du SDER et de faire le suivi des politiques nationales d'Aménagement du Territoire.

Pour la réunion de 2025, l'accent a été essentiellement mis sur l'organisation de la table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement du SDER.



Comité de Pilotage du Programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières (RéZo) »

Dans le cadre du développement des zones frontalières, la DNAT a participé à Dakar du 07 au 08 octobre 2025 aux travaux du Premier Comité de Pilotage du Programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières (RéZo) ». Pour rappel, les zones frontalières du Sénégal, du Mali et de la Guinée sont caractérisées par une

La DNAT : Au rendez-vous sur le plan international

grande diversité culturelle.

Elles sont également marquées par des forts liens transfrontaliers culturels, linguistiques, religieux, économiques, commerciaux, familiaux, communautaires ainsi que par de nombreux défis communs.

Pour contribuer à relever les défis, le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) et l'Union européenne avec l'appui des Etats du Sénégal, du Mali et de la Guinée ont conjugué leurs efforts pour mettre en place le Programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones frontalières (RéZo) ».

L'objectif principal de cette rencontre était de constituer une plateforme transnationale visant à assurer l'orientation stratégique du programme et à favoriser un dialogue régulier sur l'avancement de sa mise en œuvre en Guinée, au Mali et au Sénégal.



Forum des acteurs de la Gestion Durable des Ressources Naturelles sur le thème "Gestion Durable des Ressources Naturelles : la synergie au service de la résilience socio-écologique du Sahel"

Pour contribuer à relever les défis climatiques, l'Agence Belge de Coopération Internationale (Enabel) et l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, a organisé à Ouagadougou du 15 au 17 septembre 2025, plus précisément à l'Hôtel Silmandé, un forum des acteurs de la Gestion Durable des Ressources Naturelles sur le thème "Gestion Durable des Ressources Naturelles : la synergie au service de la résilience socio-écologique du Sahel".

La DNAT a participé à ce forum qui avait pour objectif

principal de créer une synergie d'actions pour l'amélioration de la résilience des populations et des écosystèmes sahéliens grâce à une gestion durable des ressources naturelles (GDRN).

Pour ce forum 2025, l'accent a été essentiellement mis sur la synergie, l'implication des communautés à la base dans les projets, l'amélioration de la gouvernance et la mobilisation de financement durable.

A titre de rappel, la région du Sahel est particulièrement vulnérable aux changements climatiques où la dégradation des ressources naturelles est une préoccupation récurrente.



Atelier de validation du SATI 2025-2030

Dans le cadre du processus d'actualisation du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de l'espace transfrontalier IIIRSahel, la Cellule de Coopération des Collectivités Territoriales du Sahel (C3Sahel), la DNAT a participé le 25 novembre 2025 à Pacific Hôtel de Ouagadougou à l'atelier de validation du SATI 2025-2030.

Pour rappel, l'espace transfrontalier IIIRSahel est compris entre les parallèles 11°50 et 25° nord, et les longitudes 5° Est et 4° Ouest. Il couvre une superficie de 197 509 .km2. Les différentes données statistiques issues des derniers recensements des trois pays estiment la population de l'espace transfrontalier IIIRSahel à 4 818 296 habitants en 2024 selon les projections dont 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes soit une densité moyenne de 24 habitants au km².

Contributions de la DNAT à l'international

La DNAT : Au rendez-vous sur le plan international



Le SATI de l'espace IIIRSahel est porté par la C3Sahel qui est la faitière des collectivités territoriales du Sahel qui regroupe onze (11) collectivités territoriales que sont :

- les Conseils régionaux de Tombouctou et de Gao, les communes de Gao et Tombouctou au Mali ;
- le Conseil régional de Tillabéri, les communes de Téra et Tillabéri au Niger ;
- les communes de Dori, Gorom-Gorom, Sebba et Djibo au Burkina.

L'objectif général de l'atelier était de valider le SATI actualisé et les projets prioritaires de l'espace IIIRSahel.



La dimension spatiale de l'Aménagement du Territoire



Elle s'exprime à différentes échelles (nationale, régionale, locale) et implique l'analyse de la localisation, de la forme, de la taille et de la proximité des entités spatiales. Cela inclut l'aménagement des zones urbaines et rurales, la construction d'infrastructures (comme les transports) et la planification de l'utilisation des sols pour garantir une répartition harmonieuse et un développement durable.

L'espace devenu lui-même une ressource rare, il convient de bien l'utiliser pour accompagner les composantes, sociale, environnementale et économique.

En outre, il s'agit de doter le territoire concerné d'une structure spatiale viable. C'est une optimisation des répartitions spatiales.

La dimension stratégique de l'aménagement du territoire



L'aménagement est avant tout une conception du futur, une vision stratégique de la société de demain, c'est une projection de la société de demain sur l'espace.

L'aménagement est aussi une projection géographique de la société de l'avenir permettant d'offrir à chacun un cadre de vie et d'activité décent dans un éclairage long terme permettant les décisions à court terme.

L'aménagement est un éclairage à long terme de toute l'action spatiale de la société sur le court et le moyen termes. Il s'agit de déterminer la politique (objectifs, finalités) pour pouvoir fixer les mesures pratiques à prendre et les moyens à mobiliser (la stratégie).

FORUM URBAIN MONDIAL

17-22 mai 2026, Bakou, Azerbaïdjan

Explorez WUF13



UN-HABITAT



State Committee on Urban Planning and Architecture
of the Republic of Azerbaijan

WORLD
URBAN
FORUM



BAKU, AZERBAIJAN | 2026

Baku will host the most
important **global event**
on **sustainable urbanization**

#WUF13

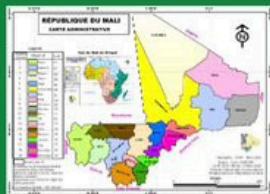


SIGAT

SE CONNECTER



SIGAT est un outil d'aide à la prise de décision à tous les niveaux territoriaux en matière de développement sociopolitique



Les domaines d'intervention sont principalement les routes, le transport, les télécommunications, la démographie, l'éducation, la santé, l'électricité, l'hydraulique, la météorologie, les mines, la géologie, la pédologie, l'urbanisme, la végétation et l'assainissement et tous autres équipements de développement sociopolitique, économique, culturel et environnemental.

EN SAVOIR PLUS

Les fonctionnalités

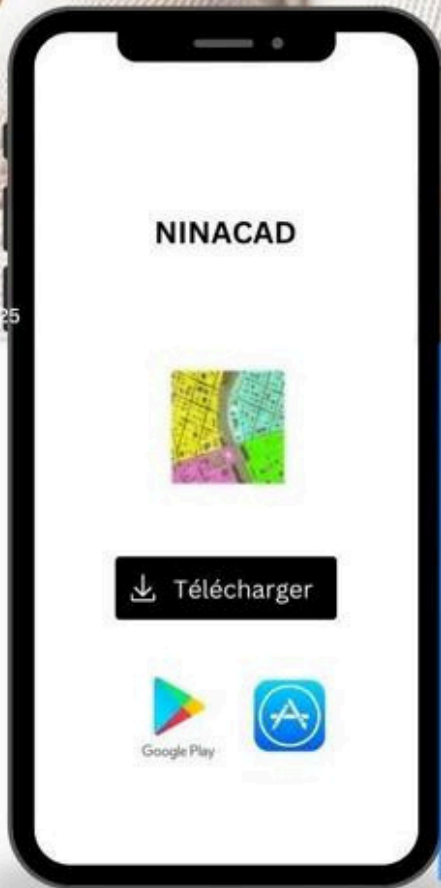


Consultation des
indicateurs




Consultation de
l'information
géographique





**GUIDE
D'UTILISATION DE
L'APPLICATION**

NINACAD

 <https://ninacad.sprdf.ml/>



*Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines
de l'Aménagement du Territoire et de la Population*



 +223 20 23 06 71



A.U.A

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Abdaty KOUNTA

Imm. B TANDJA Avenue Cheik Zayed Porte 2535
ACI 2000 Bamako Tél : 20 72 63 15 / 75 01 80 00

CHAMP DE COMPÉTENCES



Études socio-économiques et suivi évaluation

- Enquêtes socio-économique ;
- Situation de références ;
- Suivi évaluation des projets et programmes
- Analyse-diagnostic pour la mise en œuvre de projets

Environnement

- Études d'impact environnemental et social ;
- Notice d'impact environnemental.

Aménagement du territoire, décentralisation et développement local

Élaboration et suivi de la mise en œuvre de :

- Schéma National du Territoire (SNAT)
- Schéma Régional du Territoire (SRAT)
- Schéma Local du Territoire (SLAT)
- Schéma Communal du Territoire (SCAT)
- Plans locaux de développement
- Cartographie/SIG

Urbanisme

Élaboration et suivi de la mise en œuvre de :

- Documents de planification urbaine :
 - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)
 - Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) et Plan d'occupation des sols.
- Documents d'urbanisme opérationnel
 - Division parcellaire, lotissement, réhabilitation urbaine, restructuration urbaine, restauration urbaine, rénovation urbaine et opération Concertée d'Extension Urbaine .
- Cartographie/SIG

Expertise immobilière

- Evaluation des biens immobiliers.

LA DNAT EN IMAGES



DIRECTION NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DNAT)

Hamdallaye ACI 2000, non loin de la Mairie de la Commune IV et juste en face du
Centre de Développement Agroalimentaire (CDA), Bamako, Mali.

Tél: (+223) 20 23 00 82

Email: contact@dnat.gouv.ml

Site Web: www.dnat.gouv.ml

Directeur de Publication

Dr. Abdoulaye SANOGO

Directeur de Publication Délégué

Issa DEMBELE

Redactrice en Chef

Bamby I TOURE

Redacteur en Chef Adjoint

Moussa BAH

Secrétariat de Rédaction

Mahamadou L KONE et Narema TRAORE

Comité de Redaction

Dr. Abdoulaye SANOGO

Issa DEMBELE

Bamby I TOURE

Mahamadou L KONE

Narema TRAORE

Mohamed A MAÏGA

Bakary SOGORE

Souleymane BAGAYOKO

Alimata SAMAKE

Djibril M'BODJ

Moussa BAH

Et autres

Conception Graphique et Mise en Page

Moussa BAH

Photographie

DNAT

